

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

Séance du 27 septembre 2021

Décision modificative n° 2 de 2021

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	4
APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SESSIONS DES 31 MAI, 1^{ER}, 15 JUILLET ET 30 AOUT 2021	39
RAPPORTS BUDGETAIRES	40
N° 401 – Décision modificative n° 2 de 2021	40
N° 402 – Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur 2021	41
RAPPORTS PONCTUELS	41
N° 101 – Extension de l'offre d'accueil et des moyens de prévention en matière de protection de l'enfance	41
N° 201 – Musée de plein air des maisons comtoises à Nancray – Modalités de financement pour la tranche ferme – Autorisation de programme pour la tranche optionnelle 1	45
N° 301 – Cession d'une part de capital de la SPL Territoire 25 détenue par le Département au bénéfice de la commune de Valdahon	47
N° 302 – Contrat local de santé (CLS) 2021-2025 des Portes du Haut-Doubs	50
N° 303 – Comité départemental du tourisme (CDT) : rapport financier 2020	51
N° 403 – Utilisation du Fonds d'Intervention Départemental (FID) pour événements solidaires	56
N° 404 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental	57
N° 405 – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes – exercices 2015 et suivants	58
N° 406 – Demande de garantie d'emprunt sollicitée par l'ADAPEI du Doubs	64
N° 407 – Exonérations fiscales 2022	67
ANNEXES	72
Diaporama Décision modificative n° 2 2021 (Rapport 401)	73
Diaporama Affectation du résultat 2020 sur 2021 (Rapport 402)	92
Diaporama Contrôle des comptes et de la gestion du Département du Doubs 2015-2020 (Rapport 405)	101

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Séance du 27 septembre 2021

Décision modificative n° 2 de 2021

Débats in extenso

La séance est ouverte à 9 h 00, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

Etaient présents :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* * *

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je vous propose qu'on commence notre séance.
Bonjour à toutes et à tous.

Annick, nous entends-tu ?

Mme JACQUEMET. – Oui, je vous entends bien. Bonjour.

Mme la PRESIDENTE. – Bonjour Annick. On va vérifier le quorum et je vais faire l'appel puisque c'est réglementaire.

(Mme la Présidente procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique).

Le quorum est atteint.

Nous avons, à nos côtés, Philippe JAMET, Directeur général des services ; Mme DELEVOYE, Directrice de Cabinet ; M. FLAVIGNY, Directeur général adjoint ; Mme COSTILLE, Chef de Cabinet ; Mme GALMICHE, Directrice des finances et de l'achat ; Mme BOUVET, Directrice de la modernisation de l'action publique ; Mme BOURLIER, Directrice adjointe des finances et de l'achat ; M. MOREAU, Directeur adjoint enfance famille ; Mme BERTHET, Directrice territoriale des solidarités humaines de Montbéliard ; M. MESSMER, Directeur territorial des solidarités humaines du Haut-Doubs ; M. LORENZELLI, Payeur départemental.

Sont invités en visio les Présidents de Chambre consulaire : Chambre d'agriculture, Chambre de métiers, Chambre de commerce et d'industrie, le Contrôleur général, Directeur du SDIS.

Nous avons d'excusée Mme Christine-Noëlle BAUDIN, Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie par intérim puisque M. ROY a démissionné de ses fonctions.

Les autres Directeurs de la collectivité peuvent suivre notre séance en skype.

Vous avez compris que nous avons essayé de reprendre une Assemblée la plus souple possible. On a les masques, on continue avec les gestes barrières mais nous sommes tous maintenant à nos places respectives.

M. GENEVAUX et Mme THIEBAUT sont excusés pour cette session.

La secrétaire de séance sera Mme GUYEN, et vous avez quelques informations qui sont remises sur table.

Voilà donc avant de commencer notre séance les quelques mots que je voulais vous dire.

Le quorum est bien constaté donc nous pouvons commencer.

Je n'imaginais pas aujourd'hui commencer cette séance avec un moment de recueillement, mais l'actualité de fin de semaine nous amène, une fois de plus j'ai envie de dire, à vous proposer une minute de silence en la mémoire du Caporal-chef Maxime BLASCO, 34 ans, tué au Mali. Je voudrais adresser à sa famille, à ses proches, aux hommes et aux femmes qui étaient à ses côtés nos sincères condoléances et je vous demande de respecter une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence en la mémoire du Caporal-chef Maxime BLASCO).

Je vous remercie.

Bonjour à toutes et à tous. J'en profite pour remercier aussi la presse qui est présente ce matin, et je salue toutes celles et tous ceux qui nous écoutent et nous regardent via skype.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous accueillir pour notre séance plénière d'automne, même si la journée est particulièrement ensoleillée. Je crois qu'on a de la chance encore, on a un bel automne, avec une importance assez particulière pour plusieurs raisons, tout d'abord, parce que cela constitue une étape significative de processus budgétaire de notre collectivité à travers les examens successifs de la décision modificative n° 2 pour l'année 2021 et l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Pour nos nouveaux collègues, c'est l'exercice habituel que nous faisons et l'affectation se fait après les échéances électorales, c'est ce que nous avons décidé tous ensemble avant le renouvellement.

Aujourd'hui, nous allons examiner aussi lors de cette séance un rapport très important pour nos futures interventions dans le champ de l'enfance. Je pense que vous réalisez combien ce rapport est important, significatif en début de mandat.

Et enfin, la troisième raison qui fait la spécificité de cette réunion de notre Assemblée, c'est de prendre connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2015 et suivants.

Avant d'aborder ces sujets, un mot sur la situation sanitaire qui nous préoccupe encore, même si la tendance est à l'amélioration. Dans ce contexte, je ne peux que nous féliciter des progrès certains de la vaccination que nous avons pu souligner. Nous l'avons fait avec M. le Préfet à l'occasion de la 100 millième dose administrée à Micropolis la semaine dernière. Fort engagement donc des uns et autres pour cette vaccination. J'engage bien évidemment les uns et les autres à poursuivre ce message à l'encontre de l'ensemble de nos citoyens.

Comme toujours depuis le début de cette crise, nous répondons présents pour soutenir les plus fragiles, accompagner les collégiens et assurer la continuité du service public départemental, tout particulièrement dans nos 44 collèges.

Depuis la rentrée scolaire, nous sommes pleinement mobilisés pour mettre en œuvre à nouveau le protocole sanitaire renforcé : nettoyage accru, vigilance renforcée sur la qualité de l'air et respect de l'application des gestes barrières.

Nous avons maintenu et nous maintiendrons autant que nécessaire notre dispositif de renfort de mission de nettoyage et de désinfection dans les cantines, 2 à 4 heures par collège ; une volonté forte qui se traduit budgétairement, vous l'avez vu, par une inscription supplémentaire de 800 000 €.

Au nom de notre Assemblée, je tiens à remercier les 385 agents départementaux qui travaillent dans les collèges pour le formidable travail qu'ils réalisent au quotidien et sans qui le service ne pourrait se tenir convenablement.

J'ai eu l'occasion, le jour de la rentrée scolaire, de me rendre avec le DASEN, avec Chantal GUYEN et les Conseillers départementaux du canton au collège d'Ornans, et je peux témoigner de l'implication, du dévouement et de la volonté constante de tous les agents pour apporter le meilleur service possible aux élèves et à la communauté éducative.

Je sais que chacune et chacun d'entre vous, vous vous êtes rendus dans vos collèges respectifs, et je n'ai pas eu nombre de doléances donc je pense que tout s'est bien passé, et vous aurez l'occasion bien évidemment d'échanger encore plus profondément lors des prochains conseils d'administration dès lors que les conseils de parents d'élèves seront mis en place, donc ce sera à l'automne, je pense un peu avant les vacances de la Toussaint, comme nous avons l'habitude de le faire chaque année.

En cette période de redémarrage après la pause estivale, nous avons à nous réjouir de plusieurs points.

D'abord, notre Département vient d'obtenir une belle reconnaissance : la labellisation de son premier parc naturel, le parc naturel du Doubs Horloger. Un projet porté depuis plusieurs années et qui met en lumière nos richesses naturelles, patrimoniales mais aussi artisanales, agricoles, économiques, industrielles. J'aime à le répéter : notre Doubs est une terre riche, qui gagne à être découverte, et nous apprécions bien évidemment la collaboration précieuse nouée avec le Comité départemental du tourisme dont nous allons prendre connaissance du rapport financier. Mme la Présidente, vous aurez l'honneur de nous évoquer tout cela tout à l'heure.

Cet été encore, tous les opérateurs touristiques soulignent la réussite et la pertinence de l'opération billets Doubs, une opération destinée à nos territoires, aux habitants.

Les 25 000 billets Doubs diffusés par notre site spécifique de commande de billets Doubs ont été écoulés en 15 jours, pour un total de 12 500 bénéficiaires essentiellement doubiens.

A Ornans, la fréquentation de l'exposition Courbet / Picasso, dans le cadre rénové du musée, permet d'assurer une saison 2021 exceptionnelle pour le musée Courbet, malgré le Covid et la mise en place du pass sanitaire. Les chiffres sont, en effet, comparables à ceux de l'année du bicentenaire.

Enfin, la présence de plus de 11 000 personnes à la première édition du SlowUp, manifestation que nous avons co-organisée avec la Haute-Saône voisine, est un encouragement qui conforte notre volonté de mener une politique cyclable ambitieuse conformément à notre schéma cyclable voté l'an dernier.

Vous l'aurez compris, notre majorité porte aujourd'hui au débat une stratégie budgétaire sereine, responsable mais ambitieuse pour le Doubs et ses habitants.

Nous remplissons ardemment nos missions, nous relevons les défis de l'avenir et notre engagement en faveur de la proximité et du contact avec nos territoires.

Cette ambition se matérialise de manière explicite dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2015 et suivants, dont nous prenons connaissance ce jour.

Je crois pouvoir dire que tous les exécutifs, sans exception, sont souvent fébriles dans l'attente du bilan que la Chambre effectue tous les cinq ans dans les grandes collectivités, et je suis d'autant plus heureuse de vous le présenter aujourd'hui.

C'est en effet un rapport très favorable, un véritable satisfecit, on peut le dire, des magistrats pour la gestion départementale sur la période de la mandature écoulée que je vous présente ce matin et qui souligne, en premier lieu, le développement du travail collaboratif avec nos partenaires, la sincérité et la fiabilité de l'information budgétaire et comptable, la qualité des documents fournis.

Ce rapport met en avant le très bon taux de réalisation des dépenses d'investissement prévues et la mise en place de la pluri-annualisation que nous avons voulue, mais également la maîtrise forte de nos dépenses et le respect du contrat de Cahors, le désendettement engagé et la très nette reprise conforme à nos engagements des investissements sur la deuxième partie du mandat, tout cela dans un contexte de baisse très sensible des recettes institutionnelles mais également de la dotation globale de fonctionnement qui a littéralement fondu lors de ce mandat.

La Chambre souligne qu'à l'issue de son contrôle fin 2019, le Département présentait une situation financière saine, qui se caractérise par un autofinancement amélioré et un endettement contenu.

La volonté de notre majorité d'avancer l'achèvement des travaux du très haut débit de deux ans est saluée par la Cour régionale des comptes qui observe que le développement accéléré de ce réseau trouve toute la pertinence dans la période de crise que nous traversons.

La politique routière, qui était l'un des thèmes spécifiques de contrôle annoncé par le magistrat lors du lancement de ces auditions, fait également l'objet d'un bilan très satisfaisant en termes de crédits consacrés aux aménagements et à la maintenance de notre réseau routier.

J'y vois la reconnaissance du travail des élus mais aussi des services, sans lesquels nos politiques ne peuvent se déployer. Merci à l'ensemble de nos collaborateurs.

Les habitants du Doubs ont choisi de reconduire une majorité de droite, du centre et de la société civile pour piloter la collectivité, ils peuvent avoir la certitude que nous poursuivrons notre engagement avec la même volonté et la même ambition pour notre territoire.

Plus que jamais, nous voulons que notre action soit placée sous le sceau de la solidarité et de l'engagement.

Nous poursuivrons dans nos actions en faveur de la cohésion sociale et territoriale, de l'éducation, du développement durable et de la transition écologique, et plus largement du soutien à l'activité notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

J'ai eu l'occasion d'en échanger longuement avec les élus du bloc communal et les entreprises locales la semaine dernière lors du Carrefour des collectivités. Je crois que tout comme moi, nous étions nombreux à ce Carrefour des collectivités, et chacune et chacun a pu non seulement entendre le monde de l'entreprise mais vous avez pu chacun, avec vos grades respectifs, soit dans vos collectivités communales, intercommunales, exposer vos projets. Il y a beaucoup de nouveautés, je dois dire que j'étais assez satisfaite de voir l'engagement de nos entreprises pour proposer beaucoup de choses qui vont dans le sens par rapport au changement climatique et ce que nous devons mettre en place dans les années à venir.

Cette session d'automne est traditionnellement consacrée à l'adoption de notre décision modificative du budget. C'est l'occasion de recalculer nos prévisions de recettes au plus juste des encaissements observés durant l'année, et d'ajuster nos autorisations de dépenses afin de nous rapprocher le plus possible de leur réalisation effective.

Le projet de décision modificative, que nous présentera Olivier BILLOT dans quelques instants, propose l'inscription de 5 150 000 € de dépenses et de 8 300 000 € de recettes supplémentaires pour amplifier nos actions.

Après reprise du résultat, il vous sera proposé de diminuer le volume d'emprunt prévisionnel de 26 550 000 €, soit près de la moitié des 56 250 000 € initialement prévus au BP 2021.

Cette décision modificative est aussi l'occasion de procéder à un toilettage des autorisations de programme et des autorisations d'engagement devenues sans objet, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Au-delà des ajustements traditionnels de fin d'exercice budgétaire, nous proposons un crédit d'investissement complémentaire de 2 M€ pour la viabilité hivernale.

Par ailleurs, dans nos services routiers, comme peut en témoigner Florence ROGEBOSZ, les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions. Nous avons eu récemment la réouverture de la RD 437 entre Valentigney et Mandeure, qui était très attendue, et de manière générale de nombreux travaux sur beaucoup de nos routes partout dans le département, avec 450 000 € d'aides prévus pour soutenir les projets novateurs en direction de la modernisation des bâtiments d'élevage et du plan de performance énergétique pour les bâtiments et équipements agricoles.

Nous adaptons sans cesse nos interventions à l'évolution du contexte, à l'image des actions menées pour faire face au changement climatique ou en faveur des circuits courts.

Aujourd'hui, c'est d'ores et déjà acté, nous amplifions encore notre démarche transversale en faveur du développement durable.

Dans la même ligne, nous avons choisi d'affecter de nouveaux crédits : 700 000 € sur le tourisme et sur le projet d'adaptation de la station de Métabief au changement climatique, projet structurant essentiel.

Cette décision modificative n° 2 est le signe d'une gestion sincère et nous donne la vision d'une base budgétaire solide pour aborder notre nouvelle mandature.

La majorité est au travail. Chaque Vice-président, Vice-présidente a pris activement en main le pilotage de la politique publique dont il a la charge.

Le travail sur les orientations budgétaires et les arbitrages sur le BP 2022 est en cours de finalisation.

Cela ne vous aura pas échappé, cette décision modificative est aussi l'opportunité d'acter l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 12 M€ pour la protection de l'enfance, et je voudrais maintenant évoquer ce rapport très important.

C'est un acte fort de ce début de mandat, vous l'aurez compris, sur une compétence majeure du Département, que nous avons voulu poser. Je laisserai Patricia LIME-VIEILLE présenter le détail de ce nouveau programme pluriannuel, un programme exemplaire, innovant, résolu au service d'un projet éducatif pour chaque enfant ; un programme parfaitement cohérent avec le budget primitif 2021, mais aussi bien évidemment avec le plan d'actions en faveur de l'enfance adopté en mars, et en résonance avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

L'extension de notre offre d'accueil des enfants confiés et le renforcement des moyens de prévention sont notre réponse aux besoins qui se font jour, une manière d'anticiper également.

Nous le savons, nous devons accroître et diversifier nos capacités et modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et des familles, mais aussi nos actions de prévention.

Nous devons consolider le placement familial, continuer à promouvoir le recrutement des nouvelles familles, permettre des temps de répit et, dans le même temps, renforcer l'accueil en établissement. Nous avons donc des actions rapides à mettre en œuvre et un travail approfondi nécessitant plus de temps : l'étude de la possibilité de bâtir un village d'enfants.

J'ai programmé, dans ce but, une rencontre au cours du mois d'octobre avec mon homologue de Moselle et une visite de leur village SOS et de l'Ermitage Saint-Jean. Dès aujourd'hui, nous voulons mobiliser une autorisation d'engagement de 12 M€, pas moins, qui aura, à l'horizon 2025, mais 2025 c'est demain, une incidence en année pleine de 7,5 M€ de crédits de paiement.

Pour d'autres enfants, cette fois bien plus loin de chez nous, en Haïti, comme je vous l'annonçais lors de la dernière Assemblée départementale, je vous propose d'attribuer une aide de 10 000 € à l'association Teranga, qui met en œuvre un programme d'accompagnement pour les orphelins dont les parents ont été victimes du séisme de cet été.

Nous souhaitons ainsi aller au-delà de l'aide d'urgence habituelle pour soutenir ce programme que l'association propose et qui s'inscrit dans la durée, en lien avec nos compétences départementales.

Voilà donc, mes chers collègues, le programme de notre séance. Il constitue, je crois, une synthèse fidèle de notre mobilisation passée, présente et à venir, pour un Département efficace, solidaire et ambitieux.

Jean MONNET a écrit : « Ce qui importe, ce n'est ni d'être optimiste ni pessimiste, mais d'être déterminé » et nous le sommes plus que jamais.

Je vais tout de suite laisser la parole aux Vice-présidents, mais auparavant je souhaite vous faire part de quelques changements dans l'organigramme de notre administration.

Si les mouvements au sein d'une collectivité sont le signe de son dynamisme et l'opportunité d'accueillir de nouveaux collaborateurs, il est des départs importants.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Patrick GENEVAUX, notre Directeur général adjoint aux solidarités. Je lui souhaite de poursuivre son engagement avec autant de qualité professionnelle et humaine dans le Pas-de-Calais, un département bien chanceux. Son poste ne restera pas vacant très longtemps. Nous accueillerons, le 1^{er} janvier, un nouveau Directeur général adjoint aux solidarités : M. Cyril CARBONNEL.

Je salue la nomination, comme Directrice de l'autonomie, de Mme Juliette THIEBAUT, que chacun connaît et apprécie depuis plus de 3 ans à la Direction territoriale des solidarités humaines de Besançon.

Nous aurons ensemble de très beaux dossiers à porter, notamment en soutien au secteur social et médico-social, et je pense particulièrement aux personnels des services à domicile qui accompagnent les plus fragiles. Je sais qu'ils sont confrontés à beaucoup de souffrance et peuvent, malgré leur engagement, se sentir découragés devant l'ampleur de la tâche. Nous serons, comme cela a toujours été le cas, à leurs côtés, avec l'application prochaine du Ségur de la santé qui prévoit la revalorisation de leur salaire.

Enfin, au niveau de mon Cabinet, Estelle COSTILLE a choisi de faire valoir sa promotion au grade d'attaché après un peu plus de 3 ans à mes côtés. Ma chère Estelle, je voudrais te remercier chaleureusement pour ce que tu as apporté au sein du Cabinet et à mes côtés, et je vous annonce donc l'arrivée prochaine d'un nouveau Chef de Cabinet, M. Denis KERJEAN.

Je vous remercie pour votre attention et pour les contributions qui viendront nourrir, je le sais, les débats de notre Assemblée d'aujourd'hui.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, depuis le 30 août dernier nous sommes tous activement entrés dans nos fonctions de Conseillers départementaux.

Pour ceux qui débutent, c'est la découverte des structures où le Département est partie prenante et la prise de mesure de tout ce que cela implique. Il s'agit aussi d'installer toutes les instances de pilotage de celles-ci. Sur ce sujet, permettez ces quelques étonnements.

Il nous semble regrettable qu'un grand silence s'installe quand le Président fait un appel à candidatures des volontaires pour intégrer des instances dépendantes du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, ou encore à propos de l'EPF, où sans préciser s'il s'agissait du CA ou de l'AG, il est demandé à notre groupe 3 titulaires et 3 suppléants en urgence, alors que nous avions désigné les représentants lors de la séance du 30 août, d'où une perte de temps pour rétablir la situation. Ce n'est pas propre à notre institution, mais c'est un état de plus en plus fréquent. On veut bien participer mais pas plus.

Notre Assemblée d'aujourd'hui est principalement consacrée à la décision modificative du budget n° 2, la DM 2. C'est toujours un moment important, où les grandes tendances financières de l'année sont beaucoup plus nettes qu'en juin.

Deux points importants sont à noter : l'apport important des droits de mutation, les DMTO, déjà constaté en DM 1. Ils sont encore plus importants que soupçonnés en juin : plus 5,5 M€ ; le recours à l'emprunt, très fortement diminué. Rappelons-nous en décembre, lors du vote du budget, vous nous aviez indiqué un niveau d'investissement à hauteur de 84,6 M€, l'encours de la dette permettait alors d'augmenter l'inscription d'emprunt au budget 2021 à une hauteur de 56,25 M€, l'objectif étant d'assurer un niveau important d'investissement destiné à soutenir l'activité économique, l'emploi local et le secteur communal dans le Doubs.

Alors, dans cette DM 2, comment ne pas être interpellé par ce chiffre : diminution de l'emprunt de 26,5 M€, soit moins 47 % ?

Si on a diminué ce besoin d'emprunt, c'est que l'on n'a pas été à la hauteur des ambitions d'investissement prévues.

Année électorale atypique ou contexte sanitaire ou même crise des matériaux ne peuvent pas être les seules explications. Cette surévaluation de l'investissement n'était-elle pas une démarche préélectorale ? Des éclaircissements sont nécessaires.

Plus 5,5 M€ en recettes fiscales, moins 26,5 M€ d'emprunt, dans ce contexte arrêtons-nous sur quelques éléments de la synthèse du rapport de la Chambre régionale des comptes : « L'effort de désendettement n'a pu être financé par l'amélioration de ses capacités d'autofinancement, mais par une réduction de ses dépenses d'équipement. Fin 2019, le Département présentait une situation financière saine qui se caractérisait par un autofinancement amélioré et un endettement contenu ». Mais il est signalé dans la foulée : « La place de l'endettement dans la stratégie financière va revêtir une importance particulière dans le financement des dépenses d'équipement. Toutefois, dans un contexte de taux très bas, voire nuls, la possibilité d'avoir un recours à l'emprunt, tout du moins pour une période limitée, pourrait maintenir dans un premier temps les capacités d'investissement du Département sans conduire à la détérioration marquée de sa situation financière ».

Gouverner, c'est prévoir, et reconnaissez que vu le contexte financier très favorable de la collectivité, passer à côté d'une opportunité d'emprunt de ce niveau est stupéfiant.

Nous formulons une proposition : ne pourrions-nous pas imaginer qu'un portefeuille de projets, suffisamment ficelé pour l'année en cours, puisse être construit pour tenter de maintenir au plus haut l'investissement ? Cela est possible, sans déséquilibrer le budget prévisionnel, sans augmenter l'emprunt prévu, et prévu uniquement sur des recettes non attendues.

Il y a tant de projets de rénovation énergétique potentiels et en attente, tant de sujets bâtimentaires pour nos collègues et plus largement sur notre patrimoine comme Fort Griffon. Nous pourrions prendre appui sur un plan de performance énergétique pour l'ensemble des bâtiments départementaux, mais existe-t-il ?

Une autre phrase du rapport de la Chambre régionale des comptes pose ici ce que nous voyons tous arriver : « La progression des dépenses sociales a été maîtrisée, mais cela peut fortement évoluer suite à la situation économique et sociale liée à la crise sanitaire ». Que penser alors des moins 600 000 € de crédits dédiés à l'insertion ? Inacceptable en cette période.

Gouverner, c'est prévoir, alors prévoyons. Le budget dédié aux solidarités sociales pour les mois à venir doit être ambitieux et réaliste. Nous attendons, lors des prochaines orientations budgétaires, une augmentation significative des moyens dédiés au soutien des plus faibles. Même si le nombre d'allocataires du RSA est en baisse, il nous faut être très vigilants. La réforme du chômage, les conséquences économiques de la crise sanitaire peuvent entraîner une nouvelle hausse.

Suite aux annonces faites par le Premier ministre à Autun jeudi dernier par rapport aux personnes âgées et aux personnes handicapées, faute de loi sur le grand âge que nous attendons depuis de longues années, il sera nécessaire de voir les incidences financières induites, bien que l'Etat parle de compensations. En est-il de même des 3 € par heure si les aides à domicile, les SAAD, sont dans une démarche de qualité ? Quel sera l'impact sur l'expérimentation du nouveau financement des SAAD et pour laquelle nous avons reçu un encaissement de près de 670 000 € en avril ?

Gouverner, c'est prévoir.

Quelques éléments dans cette DM 2 nous interpellent également, le premier concerne les travaux du collège de Villers-le-Lac. Il n'est nullement question de remettre en cause une décision prise en Assemblée ni de mettre en doute son utilité, mais le dérapage budgétaire du projet est important. Le débat a été clair, et la décision difficile à prendre par tous en commission d'appel d'offres. C'est une inquiétude par rapport au futur marché et à la flambée des prix des matières premières dans le BTP : en a-t-on tenu compte dans cette décision modificative ?

Au sujet de la restauration de l'atelier Courbet, on apprend également 2 choses : révision positive de 147 000 € de la subvention de la DRAC, une bonne nouvelle, mais l'annulation de la participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Est-ce que cette annulation est liée à l'augmentation de la participation de la DRAC, ou est-ce une décision de la Région et pour quelles raisons ? Nous le savons, Mme la Présidente, que cette question aurait pu être posée en commission mais il faut du temps et de l'énergie pour étudier tous les rapports et que tout se mette bien en place.

Nous nous réjouissons des nouveaux crédits pour le développement de nos voies cyclables, c'est une très bonne nouvelle.

Nous nous réjouissons également de l'avenant au partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Doubs, leur permettant de bénéficier d'une secrétaire à mi-temps qui, je crois, leur sera bien utile.

Petit détour par la Saline : 350 000 € pour arborer sur la rue des Saulniers à Arc-et-Senans. Ce n'est pas le fait de planter des arbres ici qui nous interpelle, mais le montant et les réponses données en commission ne nous ont pas convaincus. Encore des dépenses liées à la Saline inscrites dans des budgets différents. Il n'y a plus de limite. Est-ce bien raisonnable ?

Il est nécessaire ici de souligner le renforcement fort et durable sur l'offre d'accueil et les moyens dédiés à la protection de l'enfance. Plus de 1 400 enfants sont actuellement confiés au Département et nous sommes confrontés à une baisse du nombre de familles d'accueil, vous l'avez dit, et à la difficulté d'en recruter de nouvelles.

Une protection de l'enfance renforcée est indispensable car nous ne pouvons pas encore mesurer les conséquences psychiques, scolaires de la crise sanitaire qui semble s'atténuer.

Nous laisserons le soin à notre collègue, Géraldine LEROY, d'intervenir lors de la présentation de ce dossier.

Sur le plan de la santé, le contrat local de santé des Portes du Haut-Doubs est abouti.

La quasi-totalité du département est maintenant couverte par des plans coconstruits.

Le Département, lui, a un rôle important à jouer : personnes âgées, personnes handicapées, enfance famille mais aussi insertion et emploi.

En parlant de santé, cela nous invite à vous poser cette question : comment le Doubs anticipe-t-il la mise en œuvre de la nouvelle loi qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 pour que les Doubiennes bénéficient gratuitement de la contraception y compris celles les plus éloignées du soin ?

Comment ne pas parler également de la rentrée scolaire de septembre, où nous rencontrons les équipes des collèges dans nos cantons et où une question nous est souvent revenue : les élèves de 6^{ème} auront-ils leur dictionnaire ? Suite à ces remontées des équipes éducatives et des parents, nous avons appris, après renseignement, que le projet « dictionnaires » était remplacé par un projet « livres ». Cette modification, nous la comprenons. Il est évident qu'à notre époque, le dictionnaire, pour beaucoup, fait partie des objets du passé. Il est désormais plus facile d'aller sur un moteur de recherche et de trouver l'information, en espérant qu'une bonne information ait eu lieu en amont pour avoir un esprit critique, décrypter ce que l'on peut trouver sur le web et la fiabilité de celle-ci.

Mais que penser lorsqu'une principale de collège nous indique que seul le dictionnaire et la calculatrice sont autorisés lors de l'épreuve du brevet et que beaucoup d'élèves de 3^{ème} n'ont que le dictionnaire que le Département leur a offert ?

Un petit mot pour parler du SlowUp qui s'est déroulé entre Villersexel et Rougemont, un principe né en Suisse et qui réserve les routes aux mobilités douces.

Une météo parfaite et de nombreuses animations dans les différentes communes traversées ont permis aux nombreux participants de découvrir une partie de la vallée de l'Ognon.

Belle réussite que ce projet mené en partenariat entre notre département et celui de la Haute-Saône.

La collaboration entre nos services, les collectivités locales, les communes, les communautés de communes, offices de tourisme et associations a permis ce succès. Merci à eux.

Ce type de manifestation est à reconduire et pour bien d'autres sites, dans notre département. C'est aussi une bonne façon d'engager la transition vers un nouveau modèle touristique plus responsable.

Pour terminer, nous voulons également remercier pour leur travail, pour leur réactivité lors de nos demandes diverses, parfois pas très simples, celles et ceux qui ont quitté ou s'apprêtent à quitter la collectivité : merci à Patrick GENEVAUX, nous lui souhaitons une belle réussite dans le Pas-de-Calais ; merci à Frédéric LALLEMAND, de retour dans son établissement ; merci à Estelle COSTILLE, Chef de Cabinet. Evidemment, un grand merci à Amandine MEUDRE, qui a œuvré pour le Département depuis de nombreuses années avant de nous rejoindre au groupe minoritaire. Enfin, un grand merci également à Sylvain MARMONIER, qui a choisi de consacrer du temps à sa toute nouvelle et très importante fonction de papa. Belle réussite à toutes et tous dans leur nouvelle vie.

Merci de votre attention.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. KRUCIEN.

Mme VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Mme la Présidente, mes chers collègues, comment ne pas commencer mon propos par un hommage au Caporal-chef Maxime BLASCO, qui comme les 51 autres soldats tombés avant lui au Sahel, a donné sa vie pour protéger la France de la menace djihadiste.

Maxime BLASCO était un soldat héroïque, ses états de service comme les témoignages de ceux qui l'ont connu en attestent, le Général parlant même de lui comme d'une légende. Il avait d'ailleurs reçu des mains du Chef de l'Etat la prestigieuse médaille militaire, symbole de la très haute valeur de ce soldat extrêmement aguerri.

Nous pensons à sa compagne, à son petit garçon, à toute sa famille, ses amis et ses camarades de combat qui le pleurent.

Nous avons le devoir d'honorer sa mémoire, en nous inspirant de l'altruisme sans limite dont il a fait preuve, nous indiquant un chemin de générosité, d'attention à son prochain, le strict contraire de l'individualisme qui, hélas, fragilise le vivre ensemble.

Pour la collectivité départementale, le mot solidarité fait sens puisqu'il renvoie à l'une de nos principales compétences : l'accompagnement et la protection des personnes fragiles et vulnérables.

Aujourd'hui, tout en rappelant qu'outre leur réponse à des situations qui l'exigent, elles correspondent à un devoir de cohérence pour un Département qui a reçu de l'Unicef le titre de Département ami des enfants, je voudrais dire notre satisfaction à des actions de solidarité marquantes en direction des enfants.

Tout d'abord, l'ambition portée par le rapport 101, qui traite de l'extension de l'offre d'accueil et des moyens de prévention en matière de protection de l'enfance.

Notre satisfaction est grande, car ce sont des moyens conséquents qui sont annoncés avec 12 M€ pour la période 2022-2025.

Notre inquiétude est grande aussi, car si important que soit ce programme, nous craignons qu'il soit encore insuffisant pour faire face aux besoins et surtout pour offrir une prise en charge de qualité aux enfants que cela concerne.

Pourquoi cette inquiétude ? Parce qu'on nous parle de 1 428 mineurs accompagnés au titre de la protection de l'enfance et que si l'on fait le total des solutions décrites pour eux, on n'arrive qu'à 1 281. Qu'en est-il de ce différentiel de 147, qui n'est pas un résultat mathématique, qui représente 147 visages d'enfants, 147 vies de futurs adultes qui comptent sur nous, sur notre solidarité pour se réaliser pleinement ?

Cette inquiétude aussi parce qu'en moins de 10 ans, nous avons perdu le quart de nos assistants familiaux et que la pyramide des âges présentée dans le rapport ne fait qu'accroître nos craintes quant à la capacité à faire perdurer ce mode d'accueil garantissant pourtant un cadre familial plus proche de la normalité et plus à même d'être porteur d'affection aux enfants confiés.

Cette inquiétude encore, parce que l'objectif annoncé de la création de 169 places à l'horizon 2025 nous semble, hélas, insuffisant au regard des besoins.

Cette inquiétude enfin, parce que nous craignons des effets à long terme de la crise sanitaire qui semble cette fois enfin sous contrôle grâce à l'investissement de tous les acteurs. Qu'advient-il, en effet, de tous ces jeunes éloignés des écoles, des collèges et des lycées par les confinements successifs et qui sont aujourd'hui en rupture de scolarité ? Ne faudrait-il pas, dès à présent, réfléchir à des mesures d'accompagnement éducatif pour les ramener vers des structures d'enseignement ou vers des formations qualifiantes ? Sans parler de l'augmentation constatée des violences intrafamiliales avec leurs conséquences.

Certes, tout ce qui est annoncé dans le rapport 101 va dans le bon sens et nous le saluons, mais nous demandons encore plus. Les enfants représentent la société de demain. En leur offrant les meilleures conditions pour bien grandir et s'épanouir, en leur offrant un modèle de société inclusive et bienveillante, c'est le modèle de société de demain que nous préparons. L'enjeu est fort. Montrons-nous à la hauteur et mettons les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. Ces moyens, nous les avons.

Je serai brève sur la référence au rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes, simplement je tiens à rappeler ici qu'outre une évolution plus rapide des produits par rapport aux charges, notamment avec une hausse de 18,9 M€ des produits fiscaux, en particulier en lien avec les DMTO, il est constaté un taux de réalisation de notre programme d'investissement routier qui frise avec les 100 %, confirmant logiquement d'ailleurs l'objectif affiché de la mandature précédente, le taux d'accidentologie étant depuis plusieurs années confirmé historiquement bas, et les causes d'accident bien plus souvent liées au comportement des usagers qu'à la qualité de l'infrastructure, il est peut-être temps de revoir nos priorités.

Justement, comment ne pas saluer encore le renforcement annoncé des moyens de prévention ? Nous saluons l'engagement des élus, avec une pensée pour Odile FAIVRE-PETITJEAN, qui a porté cette politique avec cœur, et des services qui ont permis que le Département soit retenu pour conclure avec l'Etat et l'ARS une convention déclinant la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfant.

Cette politique, déployée ici, permet de recevoir des recettes de l'Etat estimées à plus de 1,7 M€ au bénéfice direct des enfants du Doubs, au travers de 4 objectifs dont l'un nous tient particulièrement à cœur puisqu'il vise à donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits.

Je me permettrai d'insister sur les actions de prévention que nous souhaiterions voir développer au niveau du collège : tout d'abord, la prévention contre le harcèlement, associée à l'éducation aux bons usages et aux risques d'Internet et des réseaux sociaux, tristement illustrés par cette campagne aussi abjecte que dangereuse qui vise les enfants nés en 2010, mais aussi les questions de nutrition, de lutte contre le surpoids des adolescents et le mal-être qu'il ajoute aux problèmes physiologiques de santé, la prévention des addictions, la prévention des abus sexuels pour ne citer que ces sujets.

J'en terminerai avec les sujets concernant l'enfance pour dire que nous soutiendrons les interventions de solidarité du Département en faveur des enfants contenues dans le rapport 403.

Tout d'abord, ce soutien aux enfants d'Haïti qui, en plus de la grande pauvreté de leur pays et de son instabilité politique, ont été durement frappés par ce séisme.

Ensuite, ce concours de 800 € pour Semons l'Espoir, qui a concerné des adolescents atteints par le cancer et permis ce bel exploit sportif collectif à l'un des sommets de plus de 4 000 mètres culminant la vallée de Chamonix.

Plus inhabituelle, l'aide exceptionnelle de 2 000 € à l'ES Charquemont, pour l'étape Bleu Cœur, destinée à mener à bien une action caritative en faveur de deux enfants cruellement touchés par la maladie. Nous souhaitons à ces deux petits de recouvrer la santé, et ajoutons tous nos vœux de rétablissement à l'aide qui sera votée tout à l'heure.

Néanmoins, nous découvrons hélas trop souvent des situations similaires dans la presse, la mobilisation familiale ou associative jouant à plein pour nous alerter et rechercher les fonds nécessaires aux traitements ou autres équipements nécessaires pour les petites malades, et nous entendons que ce qui sera voté aujourd'hui se répète aussi souvent que nécessaire sur l'ensemble de notre département.

D'ailleurs, nous avons fait unanimement le choix de contenir nos indemnités à un niveau bien inférieur à ce que prévoit le législateur pour un Département de la strate du Doubs, permettant une économie annuelle, sauf erreur de ma part, de 290 000 €.

Plutôt que voir cette part des indemnités auxquelles nous pourrions prétendre, rester au budget général, ne pourrions-nous collectivement décider qu'elle soit sanctuarisée pour des actions ciblées, notamment en faveur de la protection des enfants et des jeunes ou d'actions de prévention que nous pourrions développer à leur intention ? C'est une proposition que nous vous faisons.

Autre action forte en direction de la jeunesse : agir pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver pour eux les ressources de notre planète.

Dans ce cadre, nous regrettons que la DM 2 propose de diminuer le volume d'emprunt prévisionnel de 26,5 M€, autrement dit de le réduire quasiment de moitié.

C'est, à nos yeux, un rendez-vous manqué, un Département qui reste à quai quand le train du plan de relance passe en gare, avec la perspective d'être conséquent pour accompagner les projets, en particulier tous ceux qui ont pour but de favoriser la transition énergétique. Et au moment où nous écrivions ces lignes, on ne savait pas encore, c'est dans la presse d'aujourd'hui, que le train de la relance ferait justement une étape gare Viotte mercredi. On y verra notamment le témoignage de Nadine MUNIER, Maire de Vaivre-et-Montoille, qui a reçu des aides pour la réhabilitation d'un gymnase. Combien de nos collègues auraient pu utilement bénéficier du dispositif ?

Quel dommage de ne pas avoir saisi donc cette opportunité conjoncturelle pour agir sur le patrimoine départemental, pour programmer des actions de restructurations lourdes sur certains de nos bâtiments dont nous savons qu'ils sont bien loin des normes actuelles en termes d'efficacité thermique et de confort pour nos agents.

En plus du retrait de 404 000 € au titre des bâtiments et des moyens généraux, ce ne sont pas seulement 26 M€ que nous rendons, ce sont toutes les aides auxquelles nous aurions pu prétendre si nous les avions mobilisées et qui seraient venues démultiplier leur action.

C'est aussi, à terme, la valorisation de notre patrimoine donc de notre actif qui ne bénéficie pas de ces investissements.

Enfin, ce sont les entreprises et les familles qu'elles font vivre qui pâtissent de ce manque d'engagement de notre part.

Il y a, dans cette DM 2, des points positifs, des avancées que nous tenons à souligner, notamment ce 1,3 M€, pour s'engager dans la stratégie nationale de protection de l'enfant, mais il subsiste un vrai regret, d'autant que la hausse, une nouvelle fois des DMTO, avec cette recette supplémentaire de 5,5 M€, autorisait davantage d'ambition.

L'ambition paye toujours, j'en veux pour exemple notre Comité départemental du tourisme qui a développé des actions innovantes, lesquelles ont porté leurs fruits : un résultat excédentaire pour la structure, qui affichait plutôt des déficits jusqu'en 2017, et le Doubs comme première destination touristique sur une célèbre plateforme de recherche d'hébergement. On se prend à rêver de la même dynamique sur le secteur de PMA, mais c'est une parenthèse.

En tout cas, notre collègue, Pierre SIMON, avait, à la tête du CDT, misé sur le rayonnement du Doubs pour mieux garantir son avenir, avec toutes les recettes et emplois non délocalisables que génère la fréquentation touristique, et nous souhaitons la même réussite et davantage encore à Béatrix LOIZON, appelée à lui succéder. Cette reconnaissance du caractère remarquable marqué par un premier parc naturel régional dans le département y contribuera sans doute.

Le propos que j'ai porté ce matin portait principalement sur l'avenir porté par nos jeunes, pour qui nous devons développer des politiques qualitatives qui prennent en considération tous leurs besoins et pour qui nous devons travailler à garantir un environnement préservé. Vous nous trouverez toujours à vos côtés, dès lors que vous porterez des ambitions de cette nature, attentives aux autres, préoccupées de la préservation de notre environnement et semant les graines du bien-vivre ensemble.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Martine.

Je vais donner la parole à Florence ROGEBOS.

Mme ROGEBOS. – Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, chers collègues, nos premières Assemblées ont été consacrées à la mise en place de notre structure et aux différentes désignations dans les commissions et structures extérieures, et aujourd'hui ce sera notre première Assemblée où nous allons aborder des thématiques relevant de nos politiques publiques.

Nous sommes, et nous nous en réjouissons, dans un contexte qui évolue positivement et nous permet de retrouver des modalités de fonctionnement que nous connaissions précédemment.

Nous avons eu la grande satisfaction de voir reprendre l'ensemble des animations avec notamment la très belle réussite de l'événement du SlowUp, qui était le premier organisé sur notre territoire.

Ce projet a été un beau projet transversal, et ce, à plus d'un titre : transversal parce que nous avons travaillé étroitement avec le département de la Haute-Saône, et transversal également dans sa préparation au sein de nos deux collectivités, avec la participation de nombreuses directions, notamment les routes, le sport, le tourisme, la communication, et puis une très forte participation, et cela a été souligné, de l'ensemble des acteurs présents, que ce soit au niveau des communes, des intercommunalités, des associations et de tous les bénévoles qui ont su se déployer pour permettre une belle réalisation de cet événement inédit sur notre territoire pour la mise en valeur de la vallée de l'Ognon. Sans oublier tous les agents qui ont contribué à la réussite de ce bel événement, et puis également la participation des forces de l'ordre qui ont permis d'avoir une bonne sécurité sur l'ensemble de l'organisation de cet événement d'envergure.

Un remerciement particulier aussi à Jean-Claude THIEVENT, qui était présent à nos côtés et qui était parrain de ce bel événement pour notre Département du Doubs, qui est également parrain de notre dispositif « Partageons nos sports ». Donc, je dirais de la transversalité mais aussi beaucoup de solidarité autour de cet événement.

Nous ne pouvons nous réjouir de la reprise de l'ensemble des activités sans souligner aussi la reprise de l'ensemble des comices sur tout notre territoire, comices qui sont des événements très attendus, qui permettent de faire valoir le savoir-faire de cette profession, de cette filière. Je pense que nous ne pouvons que nous féliciter de cette reprise qui permet de retrouver des moments de convivialité, de partage, qui sont essentiels. Sans oublier, bien sûr, la reprise de l'ensemble des événements culturels et sportifs qui permettent aux uns et aux autres de se retrouver et de pratiquer les disciplines qui leur sont chères.

Tous ces moments d'échange et de partage que nous retrouvons, c'est vraiment quelque chose qui était attendu de tous, et le ressenti est général, que ce soit sur ces événements, que ce soit également lors du Carrefour des collectivités locales qui s'est tenu jeudi où professionnels, institutions, tous ont eu beaucoup de plaisir à se retrouver pour pouvoir échanger sous le bandeau « Ensemble pour nos territoires durables » ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des Maires du Doubs.

Transversalité, proximité, solidarité, ce sont des termes qui nous sont chers et qui sont le propre de notre quotidien dans la mise en œuvre de nos politiques publiques au service des habitants de notre département et de nos territoires, en tenant compte des particularités qui en font la richesse.

Aujourd'hui, toutes les instances ont pu installer les divers conseils d'administration et conseils syndicaux pour permettre à chaque structure de pouvoir poursuivre les chantiers engagés et de lancer les projets pour les années à venir.

Investis dans nos différentes missions, nous mettons en œuvre les politiques publiques initiées et sommes prêts pour relever les défis qui se présenteront.

Un certain nombre de questions ont été évoquées lors des discours liminaires, et je ne reviendrai pas sur tous les points parce que je pense qu'il faut aussi laisser le temps d'échange lors de la présentation des différents rapports qui font le sujet de notre Assemblée d'aujourd'hui.

Dans un certain nombre d'éléments qui sont soulignés, nous entendons, nous réentendons certains propos, notamment sur les travaux d'aménagement autour de la Saline d'Arc-et-Senans.

Je rappellerai simplement que ce ne sont pas des travaux supplémentaires, ce sont des éléments qui avaient été inscrits déjà dans le programme de travaux puisque l'ensemble de ces aménagements ont été travaillés par le cabinet Mayot & Toussaint, qui est en charge de ce projet d'envergure qui est le projet du Cercle immense notamment de la Saline. Je ne reviendrai pas sur les détails qui ont été donnés en commission, mais il s'agit simplement d'être dans la mise en œuvre des travaux qui ont été décidés précédemment lors d'Assemblées antérieures, et qui permettent de contribuer à la valorisation de ce patrimoine reconnu patrimoine de l'Unesco, avec également, je le souligne quand même, des arbres qui étaient dans un état vieillissant, dans un état sanitaire qui nécessitait une intervention également.

Ce sont des dépenses qui ressortent sur le budget des routes, tout simplement parce que ces travaux seront réalisés par nos services routiers, et c'est la raison pour laquelle cette écriture s'inscrit dans le budget des routes. Donc il ne s'agit pas d'un budget supplémentaire, mais simplement d'une répartition budgétaire qui permet le plus de transparence sur le sujet.

Quant à tout ce qui concerne les points qui ont été soulevés concernant l'enfance, j'ai entendu un certain nombre de questions sur l'accompagnement de l'enfant par rapport à la prévention dans les collèges.

Il faut souligner que de nombreuses actions sont déjà mises en œuvre, tout en sachant que ces actions sont souvent mises en œuvre par des structures que nous accompagnons au niveau du Département, et qui interviennent dans les collèges donc en lien aussi avec les services de l'Education nationale, pour permettre d'avoir des interventions au sein de ces établissements puisque nous ne faisons pas d'ingérence dans l'organisation du fonctionnement des différents collèges. Je pense qu'il est important de souligner cet élément, ce ne sont pas des actions que nous décidons, nous n'imposons pas de séance, mais toutes les interventions qui ont lieu sont soutenues par le Département, par la collectivité départementale dans le cadre de l'accompagnement aux associations.

D'autres sujets ont été soulevés, mais je ne vais pas m'étendre plus sur ces différents sujets puisque les rapports vont être présentés notamment le rapport sur l'enfance, rapport 101, qui est un rapport d'envergure pour notre collectivité.

Gouverner, c'est prévoir, c'est ce que j'ai cru entendre, et prévoir, c'est justement présenter des rapports comme celui qui va vous être présenté ce matin, pour prévoir et anticiper.

Gouverner, c'est prévoir, c'est ce qui nous anime et c'est aussi, par rapport aux questions qui ont pu être soulevées par rapport notamment à la décision modificative n° 2, prévoir, c'est aussi se donner la possibilité de pouvoir à l'avenir avoir des projets et pouvoir être en condition de les réaliser. Mais mon collègue Olivier vous en dira plus tout à l'heure, lors de la présentation de la DM 2.

Aujourd'hui, notre seul leitmotiv, c'est de travailler ensemble pour le bien-être et le bien-vivre de chacun sur notre département, et ceci au quotidien.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente.

Chers collègues, cher Raphaël KRUCIEN, je voudrais revenir sur une intervention que vous avez pu avoir dans vos propos, concernant les structures d'insertion par l'activité économique où vous signalez à demi-mot un désengagement de la collectivité départementale.

Ce qui aurait pu être intéressant, et je remercie Claude DALLAVALLE et Géraldine LEROY puisque nous avons eu des échanges très constructifs dans le cadre de la commission qui s'est tenue dernièrement et on a abordé cette situation-là, donc cela aurait pu être aussi intéressant que vous puissiez échanger et aborder ces points qu'on a pu évoquer et les explications apportées.

Quand vous dites gouverner, c'est prévoir, vous nous rendez un peu hommage parce que par rapport aux SIAE, nous avons prévu par rapport à cela. Nous l'avions prévu déjà depuis un petit moment parce que, d'une manière générale, depuis le début de la crise sanitaire, le calendrier des versements a été bousculé pour accélérer les versements des subventions, pour soutenir la trésorerie de nos partenaires, puisqu'aujourd'hui il faut savoir qu'au niveau des structures d'insertion par l'activité économique, elles sont au nombre de 38 sur la collectivité départementale et je voudrais vous redonner l'historique de comment ça se passait jusqu'à maintenant.

Jusqu'en 2019, le paiement se faisait en 3 fois : 50 % en début d'année, 40 % en fin d'année et 10 % sur l'année suivante, après le bilan effectué.

Les conventionnements ont changé, ont simplifié un peu ces éléments-là puisque depuis 2020, on a accéléré les paiements pour soutenir les structures : 50 % en année N et 50 % sur l'année suivante, après bilan.

En 2020, en année Covid, nous avons donc été en mesure de pouvoir payer l'ensemble des subventions 2020 : 10 % du solde de l'année N-1 (2019), et nous avons les crédits suffisants pour payer les 2 fois 50 % de l'année 2020, ce qui a permis de soutenir les trésoreries des structures, des SIAE.

Aujourd'hui, en 2021, nous n'avons que les 50 % d'acompte 2021 et nous n'avons pas le solde de 2020 puisqu'il a déjà été réglé sur l'année passée.

Donc, les 600 000 €, en bons gestionnaires, nous les rendons dans le cadre de la DM et tout à l'heure Olivier BILLOT en parlera très justement puisque nous avons prévu ces éléments-là et que les financements nous permettaient de le faire.

Donc vous avez la réponse, mais c'est exactement la même réponse que j'ai pu apporter en commission.

Ensuite, vous faites référence à l'assurance chômage et à sa réforme qui arrive. Le Conseil d'Etat avait évoqué un certain point de vigilance, notamment au mois de juin 2021, sur l'assurance chômage.

Je vous rappelle les objectifs de l'assurance chômage, qui sont d'éviter le recours abusif aux contrats courts puisqu'il y avait souvent des alternances contrats courts / contrats longs, entrée dans le chômage, sortie du chômage, entrée dans le RSA, donc c'est pour aussi limiter ces effets-là, et c'est de rendre le travail plus rémunérateur que l'inactivité.

Nous sommes bien sûr vigilants par rapport à cela.

Aujourd'hui, nous avons une baisse des allocataires du RSA qui est enregistrée, avec une conjoncture économique qui est plutôt favorable et qui repart, mais aussi par les actions que la collectivité départementale a pu mener ces dernières années.

Nous allons être vigilants parce que l'entrée dans le droit au niveau du RSA va peut-être être modifiée et notamment pour les jeunes puisque souvent, quand ils rentrent sur le marché de l'emploi, ils rentrent par des contrats courts et donc nous allons avoir une vigilance par rapport à cela. Mais c'est bien intégré pour nous, et aujourd'hui on va dire que les chiffres de reconstitution de l'emploi économique au sens noble du terme sont plutôt bons puisque nous étions à peu près à l'équivalent d'avant crise, c'est-à-dire que les emplois qui ont été détruits sur 2020 par la situation sanitaire, on a retrouvé les 350 000 emplois qui ont été détruits pendant la crise sanitaire. Cela fait partie de nos espaces de vigilance, mais nous avons bien intégré tous ces éléments-là dans le cadre de la réforme.

C'était important de vous redonner un peu les éléments. Cela a été évoqué en commission, mais puisque vous souhaitiez qu'on le réaborde ici en Assemblée, nous le faisons bien volontiers.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Ludovic pour ces précisions.

Je donne la parole à Denis LEROUX.

M. LEROUX. – Merci Mme la Présidente, je voulais rebondir sur le volet revalorisations salariales des SAAD qui ont été évoquées même très rapidement à l'instant.

C'est un sujet qui est essentiel pour un Département sur lequel l'aide à domicile est avec des associations et des partenaires qui sont tout aussi essentiels.

Quelques éléments de réponse, même si le dossier est technique.

Déjà, oui, nous aussi, on déplore l'abandon de la loi grand âge, ou en tout cas des réflexions et de la stratégie qui a présidé à cette loi. Mais j'ai cru comprendre aussi que l'équipe précédente, le gouvernement précédent ne s'y était pas spécifiquement engagé non plus. Donc, on ne peut que déplorer, c'est vrai qu'à l'issue d'un certain nombre de rapports, un certain nombre de choses pouvaient être posées sur le terrain. Il nous a été dit que dans le cadre de la loi de finances à venir, nous aurions des éléments substantiels, nous restons donc à voir.

Sur le problème spécifique du Ségur de la santé, vous savez que ce sujet est important et que le 16 juillet 2020, ont été signés des accords nationaux dédiés à la revalorisation des personnels de santé, quasiment exclusivement, et que cela concernait finalement dès fin 2020 l'ensemble des personnels hospitaliers, c'était, on le savait, essentiel, les professionnels des établissements de santé et ceux des EHPAD et des établissements médicalisés dans le champ du handicap. C'est tout. Et ces revalorisations, vous le savez, correspondaient à peu près à un gain de 183 € nets par mois.

Pour les aides à domicile, la problématique était un peu différente puisqu'il fallait l'adoption d'un avenant 43.

Une fois encore, j'avais promis que c'était technique mais quand on veut aborder un certain nombre de questions, il faut aller au bout des choses.

Cette adoption de l'avenant 43, la convention applicable au secteur associatif des SAAD, permet aux aides à domicile de bénéficier d'une refonte de la grille salariale et ça, c'est à compter du 1^{er} octobre 2021 donc c'est demain, et cela représente, mine de rien, entre 13 et 15 % de revalorisation, qui correspondent peu ou prou à 183 € nets par mois dont le surcoût, nous dit-on, et Mme la Présidente suit ce dossier comme le lait sur le feu, les départements seront compensés par l'Etat à hauteur de...

C'est ce qu'on a pu lire mais les indications sont relativement récentes, puisque je me suis permis d'interpeller M. le Préfet à l'Assemblée des Maires alors que le discours d'Autun était encore à peine prononcé, et il convenait de nous donner un certain nombre d'informations qui seront à vérifier. Les services n'ont pas pour habitude de travailler sur une annonce, mais sur des textes bien sûr précis pour en maîtriser les aspects financiers pour le Département du Doubs notamment. Et cette compensation serait de 70 % en 2021 et de 50 % en 2022, par l'intermédiaire de ceux qui le font, à savoir la CNSA, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Donc oui, des annonces.

Deuxièmement, bien sûr des incidences très importantes pour le Département du Doubs qu'il faudra arbitrer, mais on vous en dira plus dès qu'on aura des éléments précis.

Et puis, un secteur n'est pas touché, je le rappelle, puisqu'on est très sollicité sur ce plan-là : les secteurs du handicap et de l'enfance qui, eux, effectivement ne sont absolument pas concernés par le Ségur de la santé, par les mesures gouvernementales.

Une mission est en cours, qui a été confiée à M. LAFOURCADE sur le sujet, pour travailler cette question, mais apparemment, sous le contrôle des parlementaires ici présents, aucun texte réglementaire ni législatif d'ailleurs n'a été pris concernant ces personnes, qui d'ailleurs sollicitent le Département, régulièrement la Présidente, pour être entendues sur cette distorsion, sur ce qu'ils appellent « discrimination ». Il ne me semble pas que ces professionnels soient aussi à mettre de côté, mais ils ne sont pour l'instant pas touchés.

Donc, dossier, c'est vrai, sensible, qui a donné lieu à des annonces récentes et dont on espère avoir un aboutissement proche, mais dont on maîtrisera les conséquences financières pour le Département du Doubs.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Denis.

Philippe ALPY.

M. ALPY. – Merci Mme la Présidente. Simplement à préciser suite à l'intervention de Raphaël KRUCIEN, concernant la non préparation ou tout du moins la précipitation de demandes concernant en particulier l'EPF que je préside, effectivement, en troisième commission, nous avons demandé que chaque groupe : majorité et minorité, nous donne et nous précise les volontaires parmi les titulaires désignés par cette Assemblée, c'est-à-dire en assemblée générale, mais pour siéger au conseil d'administration. Parce que quand on réunit sur 8 départements l'ensemble des élus, vous imaginez bien qu'il faut prévoir, anticiper et permettre que ce ne soit pas au moment de l'assemblée générale et du conseil d'administration, qu'on passe plus de temps à chercher qui veut bien être titulaire dans l'Assemblée qu'en amont. C'est donc dans cet esprit-là que Charles MOUGEOT nous avait sollicités, et attentifs aussi au fait que nous devions donner davantage de place au débat, d'autant plus que c'était un débat où les élus locaux étaient mis à contribution, sur le développement durable à l'échelle des collectivités et comment, par une bonne gestion du foncier anticipée, nous pouvions nous inscrire dans cette démarche. Au vu de la très forte participation, je crois qu'on répondait à une attente très forte et puis le débat a duré fort longtemps.

Je remercie minorité et majorité pour avoir répondu. Ce n'est jamais simple, sachant que le même jour, il y avait de nombreuses manifestations et une mise en place de gouvernance. L'ensemble des élus étaient sollicités de faire le grand écart et je remercie l'ensemble de mes collègues d'avoir répondu dans une démarche d'anticipation.

Et puis toujours en tant que Président de la troisième commission, je m'étonne toujours qu'on fasse une fixation sur un lieu aussi emblématique qu'Arc-et-Senans. Florence a déjà répondu mais moi, Arc-et-Senans, c'est un site Unesco, mais c'est aussi une collectivité locale qui en assume sa quote-part, mais c'est aussi un Département qui se doit d'entretenir ses voies, donc son assiette départementale, et quand il y a une superbe allée vieillissante, qui nécessite un retraitement, adossée à une piste cyclable, je crois qu'on réussit au travers d'une concomitance des travaux à mettre en valeur ce site doublement par un accueil, je ne vais pas dire royal, mais qui donne de la hauteur à un site Unesco, et puis surtout on constitue un espace de rafraîchissement. A un moment, on parle de transition climatique, d'adaptation. Il y a une piste cyclable, et on crée vraiment des espaces confort pour les familles qui déambulent, et aussi des espaces de rafraîchissement nécessaires dans ce périmètre-là.

Là, je crois que le Département est franchement au rendez-vous pour assumer pleinement cette notion d'adaptation écologique et de transition écologique.

C'est ce que je voulais rapporter, Mme la Présidente, parce qu'il est vrai qu'on ne peut pas tout nous reprocher, mais lorsqu'on essaie d'anticiper aussi dans le souci et le respect de vous tous, je crois qu'il faut aussi le relever. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Tout d'abord, je vais répondre à Philippe tout de suite par rapport à l'EPF. Je crois qu'il y a eu une incompréhension en troisième commission entre les membres qui devaient être à l'AG et les membres du CA. Certains ont compris que, si je prends notre groupe, on était 8 à l'EPF mais qu'en fin de compte, il n'en fallait plus que 3 alors que ce n'était que 3 pour le CA. Pour moi, c'est plus un message qui est mal passé à ce niveau-là lors de la commission.

Par rapport à ce qu'a dit Denis LEROUX sur le service d'aide à domicile, c'est vrai, on en a parlé, un nouveau financement est proposé, en commission, et donc on aura des informations qui nous seront données lors de la prochaine commission, je pense, la première commission.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est par rapport aux annonces du Premier ministre à Autun, je dis bien des annonces, les 22 € de plancher, et ces 3 € supplémentaires par rapport à la démarche de qualité engagée par les services d'aide à domicile.

Je pense que dans le Doubs, certains ont déjà engagé puisqu'on parle de véhicule, de formation : est-ce que ces 3 € supplémentaires seront aussi compensés ? C'est la grande question qu'on se pose, la grande inquiétude qu'on peut avoir au niveau des finances du Département aussi.

Mme la PRESIDENTE. – Denis.

M. LEROUX. – Très rapidement, on ne va pas lancer le débat aujourd'hui sur cet aspect. Vous l'avez vu, un très bel article des Echos a résumé la position pour l'instant de l'Etat. Une carte de France a été produite, sur laquelle on peut voir 6 départements qui ne seront pas concernés par les 22 €. Pourquoi ? Parce qu'ils les dépassent déjà, et, dans ceux-là, tu aurais pu le dire Claude mais ça t'a échappé probablement, on aura l'occasion d'en reparler, il y a le Département qui est au-dessus des 22 €. C'est déjà un début de réponse.

Cela permet de donner la tendance du traitement des associations d'aide à domicile dans le Département du Doubs, qui ne sont pas laissées-pour-compte, bien au contraire, d'ailleurs elles n'hésitent pas à le dire à moi-même et à la Présidente quand on les rencontre régulièrement, et ce sera encore le cas bien sûr.

Sur le reste, bien sûr on travaillera, comme on l'a fait avec les services, sur une continuation de la définition de la politique d'aide à domicile. Mais effectivement, je souscris à l'analyse de ces associations qu'on a vues même pendant toute la période off si je puis dire, entre le début de la campagne et la fin, parce qu'elles sont venues ici nous dire que c'était une difficulté importante d'embaucher, de rémunérer son personnel, de le conserver et nous serons à la manœuvre pour les soutenir.

Mme la PRESIDENTE. – Tu veux intervenir, Claude ?

M. DALLAVALLE. – Oui, très rapidement. Par rapport aux 22 €, j'ai recherché dans mes documents anciens pour voir où on en était exactement, et je n'ai pas trouvé ce 22 €, sinon, bien entendu, je l'aurais cité. Mais c'est vrai que depuis de nombreuses années, je crois qu'on m'a déjà dit que pour certaines choses j'avais des idées fixes, c'est quelque chose dont on a beaucoup parlé dans la mandature précédente, et on avait même rencontré parfois des services d'aide à domicile qui allaient même plus loin, qui nous disaient, lors d'une réunion qu'on a eue, qu'il leur fallait 25 € pour être sûr de bien tourner.

Il y a des choses qui sont faites.

C'est important de continuer à travailler dans ce sens-là.

Quand on parle de grand objectif : le maintien à domicile, il faut aussi que les SAAD puissent fonctionner et attirer du monde pour travailler à ce niveau-là.

Mme la PRESIDENTE. – Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci. J'aimerais qu'on revienne sur un élément qui a été évoqué et pour lequel on n'a pas eu de réponse de votre part, c'est par rapport au manque d'investissement qui est notamment souligné par la Cour des comptes. Il me semble que c'est l'élément du jour et sur lequel nous devons absolument débattre puisqu'on voit qu'à l'heure actuelle entre les taux d'emprunt très bas, les nombreuses aides et le plan de relance, il y a en effet une nécessité, ce n'est pas seulement une possibilité, d'emprunter pour avoir des investissements à un haut niveau.

Je reprends un exemple qui me tient à cœur et sur lequel nous avons travaillé ensemble : c'est le collège de Bethoncourt. On voit que le collège de Bethoncourt, on en discutera, sur les 24 M€ du coût, on peut espérer entre 5 à 6 M€ d'aide, ce qui revient à un coût d'un collège « normal », en sachant que ce collège aura tous les éléments pour effectivement être au maximum en autonomie, ou, en tout cas, en dégageant à la fois une faible déperdition et aussi en autonomie énergétique.

Ce qui me pose problème par exemple dans les éléments qu'on a vus, on va revenir et on en a parlé en commission, c'est le cas du collège de Villers-le-Lac. Il me semble que ce collège sur lequel on nous demande une augmentation de 30 %, et là encore ce n'est pas remettre en cause le financement de ce collège, mais sur ce collège, si je ne me trompe pas, au niveau des Algeco, on passe de 86 000 à 242 000 € : une multiplication par 3 du coût. On sait que c'est sur 2 sites.

Une question se pose : est-ce que cette augmentation-là n'aurait pas meilleur temps d'être placée pour, par exemple, des matériaux biosourcés, en tout cas pour une réflexion à long terme des collèges, avec en effet des collégiens qui seraient amenés sur le site de Morteau parce que si je ne me trompe pas, c'est 12 minutes de route d'après Mappy.

Mme la PRESIDENTE. – Je vous invite à prendre la route Villers - Morteau à ces heures-là, c'est autre chose que Mappy. (*Rires*)

Mme DUVERNOIS. – Allez 15, 20 minutes. Donc par rapport à des Algeco qui nous coûtent 3 fois plus cher qu'ils n'étaient prévus parce que je rappelle quand même qu'on passe de 86 000 à 242 000 €, donc est-ce que là, il n'y aurait pas pu y avoir une étude sur le long terme et que cet investissement-là soit mis sur des matériaux, par exemple, biosourcés ? Puisque vous nous parlez par rapport aux pistes cyclables de préservation de l'environnement, sachez que notre groupe est également très attaché à la préservation de l'environnement, et c'est pour cela que dans le cadre de ce débat, il me semble que l'on doit absolument revenir sur une politique d'investissement sur le long terme. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Olivier BILLOT.

M. BILLOT. – Merci Mme la Présidente. Je pensais répondre aux différentes remarques financières lors de la présentation de la DM 2 mais comme elles ont été évoquées à plusieurs reprises, j'apporte tout de suite les quelques précisions.

Vous avez mentionné à plusieurs reprises l'absence ou le manque de dynamique en termes de dépenses d'investissement. J'ose rappeler que sur l'année 2021, on va atteindre un niveau d'investissement jamais atteint, avec plus de 90 M€ de réalisés. C'est un niveau d'investissement qui n'a jamais eu lieu et c'est un niveau d'investissement qui est basé sur un financement équilibré.

J'ose rappeler également qu'il y a des règles d'or à respecter : on doit avoir un financement équilibré entre autofinancement, endettement et recettes d'investissement.

Des dépenses d'investissement portées uniquement sur un fort niveau d'endettement n'est jamais bon à long terme.

Je rappelle également qu'aujourd'hui, en effet, les taux d'intérêt sont très bas, on a des taux sur 15 ans ou 20 ans à 1 % voire en dessous, mais attention, il y a une annuité de dette. Dans une annuité de dette, 87 %, c'est du remboursement de capital, les 13 % sont les frais financiers, mais la grosse partie des annuités de dette, c'est le remboursement de capital.

J'ose rappeler également que la collectivité, donc le Département du Doubs, doit faire face encore jusqu'en 2027, 2028, on a qualifié cela de mur de dette, avec un remboursement de capital relativement élevé, qui est dû à des investissements passés qui ont été financés en grande partie par de l'endettement.

Donc, c'est important aujourd'hui d'avoir en tête que le niveau d'investissement de 90 M€ n'a jamais été atteint, sur la base d'un financement équilibré.

C'est important de le rappeler. Je voulais le rappeler en DM 2, mais on pourra l'évoquer sur la DM 2 et on l'évoquera également dans la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier. Patricia.

Mme LIME-VIEILLE. – Merci Mme la Présidente. Je voudrais rebondir sur l'interpellation de Mme VOIDEY concernant les 1 400 enfants placés, et préciser qu'il y a 203 placements à domicile et 90 enfants placés auprès des personnes tiers dignes de confiance. Il n'y a donc pas besoin de place en établissement pour ces enfants. C'est simplement la palette des solutions d'accompagnement. Que Mme VOIDEY ne s'inquiète pas, à ce jour, le Département ne laisse aucun enfant sur le bord du chemin.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Patricia. Une ou deux réponses parce qu’après je vous propose qu’on entre dans le corps des rapports puisqu’il y a beaucoup de questions en propos liminaires qui se rapportent à nos différents rapports d’aujourd’hui.

Je n’ai pas très bien compris la question, mais peut-être n’étais-je pas assez attentive, concernant la demande pour la contraception.

Les informations que j’ai, je sais que c’est un sujet sur lequel vous êtes très vigilants mais nous aussi, c’est pour cela d’ailleurs que dans les centres de planification familiale, au titre de la protection maternelle et infantile, on poursuit les interventions vis-à-vis des jeunes mais aussi des femmes.

L’accès à la contraception gratuite jusqu’à 25 ans, vous avez parlé du 1^{er} janvier 2022, ce sont 21 M€ qui sont pris en charge totalement par l’assurance maladie. Donc, quelle est la question ? Que voulez-vous que nous fassions de plus : surenchérir par rapport à une prise en charge totale de l’assurance maladie ? C’est quoi la question ? Qu’est-ce que c’est la question ? Je vous la pose. Je n’ai peut-être pas été assez attentive.

Je rappelle simplement que c’est pris intégralement en charge par l’assurance maladie, donc je crois qu’on peut s’en féliciter et nous, bien évidemment, restons sur les prérogatives qui sont les nôtres mais qui sont fortes : prévention vers les jeunes et les femmes.

C’était le premier point.

Concernant, j’ose revenir deux minutes sur l’allée royale quand même, vous allez nous la faire pendant 6 ans encore ? L’allée royale, ce n’est pas Christine BOUQUIN qui l’invente ; c’est dans le plan Unesco de la Saline et nous devons par rapport à des arbres qui sont malades, les abattre. Raphaël KRUCIEN le sait pertinemment, il siège à l’EPCC de la Saline, et ce plan a été présenté à la Saline.

On ne peut pas remettre sur une allée royale des arbustes, vous l’avez bien compris. Donc, il y a autre chose aussi que la plantation, il y a le suivi d’hydrométrie pendant 3 ans. C’est presque le doctorat vis-à-vis des arbres que nous allons replanter. C’est fidèle au plan de l’Unesco. Donc ces 350 000 €, ce n’est pas parce que c’est à la Saline ; c’est simplement parce qu’il y a une attention particulière pour cette allée royale définie dans le plan de l’Unesco. Donc, je voulais quand même vous préciser cela, cela me semblait important.

Concernant là encore les sujets que vous aimez bien : musée Courbet, vous saluez la subvention de la DRAC et vous dites : mais qu'est-ce qui se passe avec la Région ? Donc ça vous dit bien aussi que nous allons chercher les subventions. Il y en a qui répondent... C'est pour répondre aussi à vos interrogations. Je réprécise que nous allons bien chercher l'ensemble des subventions disponibles sur les différents investissements que nous faisons.

La Région n'est pas venue sur cette seconde phase parce qu'il ne vous a pas échappé que sur cette deuxième phase, cela portait principalement sur la restauration des œuvres picturales, et la Région ne vient pas dans ce domaine-là. Voilà pourquoi la réponse a été négative. Acquisition, oui. Je vous donne les réponses au fil de l'eau, c'est important qu'on ait toutes et tous les mêmes informations.

Je ne reviendrai pas sur l'investissement puisque tu y es revenu, Olivier, on n'a jamais autant investi que cette année malgré tout ce qui s'est passé.

Et puis, un autre point : le collège de Villers-le-Lac. J'entends la discussion par rapport aux Algeco, par rapport au changement. Ce collège, il faut le faire. Si nous n'avions pas validé... J'entends, ça ne me fait pas plus plaisir que vous d'avoir une augmentation de 30 % sur un collège. Qu'est-ce qu'il va y avoir demain par rapport aux augmentations des matériaux, par rapport surtout à la capacité des entreprises de répondre à la commande publique ? Parce que vous nous dites : vous n'investissez pas assez, mais on est, pardonnez-moi, à ce qu'on peut réaliser avec nos entreprises sur le territoire. Je pense que vous avez échangé avec les entreprises, ce ne sont pas des commandes dont elles manquent, c'est de produits et de main-d'œuvre, voilà ce dont il s'agit aujourd'hui.

Je veux bien que vous nous disiez : vous n'investissez pas assez, vous ne faites pas ci, pas ça, mais il faut simplement se remettre un peu dans la réalité du monde économique 2021.

C'est une des premières réponses.

A quoi n'ai-je pas répondu ? J'essaie de reprendre un peu, Villers-le-Lac, la contraception. Ah si, si j'ai bien compris, on n'aurait pas pris le train de relance qui va arriver mercredi, mais je vous rassure mes chers collègues, le plan de relance a été fait directement avec le Préfet au niveau local et le Département, justement pour être dedans. Et il y a, bien évidemment, 2 collèges dedans et des bâtiments, le Centre départemental de l'enfance et de la famille fait partie du plan de relance. Nous avons, pour l'instant, obtenu 5 M€ et nous espérons bien évidemment, puisque la définition n'est pas donnée sur 2022, aller encore plus loin.

Ce sont les quelques éléments de réponse que je souhaitais apporter et je redonne la parole à Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Pour éclaircir notre propos sur la contraception, on sait bien que l'ARS prend en charge financièrement : est-ce qu'on développe aussi de notre côté une information parce qu'il y a des gens qui sont souvent très loin de l'information, par affiche par exemple, pour avertir ? On a parlé des gens éloignés un peu de tout, les femmes éloignées de tout et qui doivent aussi en profiter. Donc, c'est vraiment avoir une information, je ne veux pas dire une publicité parce que ce n'est pas exactement le mot, pour que tout le monde soit bien informé de cette possibilité.

Mme la PRESIDENTE. – Claude, je vais répondre de façon très synthétique : le travail que font nos professionnels de santé et médico-sociaux dans la belle maison du Conseil départemental, il est évidemment à destination de ces jeunes et de ces femmes. On peut passer par le biais de différentes structures. On a parlé des structures que nous accompagnons, on va parler des centres médico-sociaux, on va parler de tous les endroits où nous pouvons passer cette information.

Si besoin se faisait sentir d'une remontée de manque d'information. Mais vous imaginez bien que sur un sujet tel que celui-ci, avec une prise intégrale de l'assurance maladie avec 21 M€, il y aura une information très conséquente. S'il vous revenait une désinformation, nous pourrions peut-être mettre des actions complémentaires, mais elles sont déjà nombreuses, y compris dans les collèges, y compris en partenariat avec le bloc communal. Donc s'il y a vraiment quelque chose qu'il faut mettre en place en complémentarité, mais peut-être pouvons-nous attendre le 1^{er} janvier 2022 que tout cela soit mis en place et faire un petit audit si besoin, si jamais cela ne correspondait pas ? Je pense qu'on peut y aller comme ça par rapport à ce sujet. Ce n'est pas la peine d'anticiper des choses qui ne sont encore pas... On ne va pas partir à la catastrophe quand on espère tous que ce sera un véritable succès même s'il est porté par d'autres et c'est bien cela l'objectif.

Raphaël.

M. KRUCIEN. – Merci Présidente. Je voulais vous répondre par rapport à l'allée royale, que je préfère appeler la rue des Saulniers. Dont acte. Je l'ai vue cette allée royale, en effet je siége à l'EPCC, ce n'est pas une information nouvelle, et j'avais vu ce projet d'arborer cette allée. Dont acte.

On reçoit ce rapport, et moi j'étais très étonné du volume financier que cela représentait. En troisième commission, on a posé la question. Je me suis dit : on ne va pas taper, épée à la main, sur le truc parce que c'est la Saline. On va débattre en commission, donc on pose la question : 350 000 €, c'est important pour planter des arbres dans cette rue. C'est une somme très importante, à première vue. Reconnaissez qu'il n'y a que quelques lignes dans le rapport. On nous répond de but en blanc : mon cher Raphaël, ce sont des essences d'arbres particulières. Et puis, 5 minutes plus tard : il faut refaire un peu les trottoirs avec. Et puis, 10 minutes plus tard : j'ai l'explication, c'est parce que les arbres arrivent avec une certaine taille, et aujourd'hui il y aurait une campagne de relevé d'hydrométrie.

J'entends tout cela, mais reconnaissez qu'il faut faire la lumière autour de ce projet.

Je trouve que la somme est très importante.

Et le pompon du pompon, excusez-moi, c'est quand même Philippe ALPY qui me vend de la transition écologique autour de la plantation d'arbres le long de cette rue des Saulniers.

Donc faites le clair autour de ce projet. Je trouve la somme très importante. Pour l'instant, je n'ai pas eu de détail.

Je suis désolé de pointer le doigt là-dessus, je ne pensais pas y revenir et faire ce commentaire-là.

Encore une fois, un budget qui tombe sur le giron de la Saline, oui je fais ce commentaire-là, vous voyez un peu les réponses vagues et tout ce qu'on a pu entendre en commission autour de ce sujet ? Je suis quand même très étonné.

Et puis, si on veut faire de la transition écologique, M. ALPY, les 350 000 € seront plus utiles dans la poche de l'ONF qui, aujourd'hui, fait des tentatives un peu partout sur le département pour chercher des bonnes essences d'arbres à replanter dans nos forêts, et c'est une inquiétude pour beaucoup de Maires.

Mme la PRESIDENTE. – Philippe ALPY.

M. ALPY. – M. KRUCIEN, il me semble que vous êtes coutumier du fait... En troisième commission, vous ne manquez jamais de mettre en cause... Vous avez commencé par mettre en cause les services quant au délai de livraison des rapports, puis après, sur ce rapport là où Thierry MAIRE DU POSET, notre collègue, Vice-président, et Florence, effectivement, n'avaient pas le linéaire dans le rapport et les services étaient en visio, et quant à même on n'aurait pas eu les éléments de détail concernant ce rapport, vous ne pouvez pas rapporter en séance plénière des propos tels que vous venez de les rapporter en disant la légèreté avec laquelle les collègues ont répondu sur ce sujet-là.

Concédez que Florence ROGEBOSZ, qui vient de prendre la responsabilité des routes, avec le Directeur des routes et l'ensemble, le cortège des collègues en charge des routes, aurait pu s'exprimer, je pense que cette mauvaise foi exprimée ce matin témoigne véritablement comme l'a dit Christine, notre Présidente, que vous faisiez un point de fixation sur Arc-et-Senans. C'est dommage.

Concernant la transition écologique, je vous invite à faire du vélo, à être le long de cette allée et à apprécier l'aménagement cyclable et voir les familles se mettre au pied des arbres pour un moment de répit, et si ce n'est pas des pluies au travers de l'ombrage qui est offert, si ce n'est pas déjà une démarche pour aller vers une autre transition, une autre démarche entre le vélo et mettre de l'ombre pour les générations futures, je crois que là aussi ça concède en termes intellectuels d'une petite manipulation qui est parfois lourde de votre part. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je pense qu'on a abordé à peu près l'ensemble des sujets, on va aller dans le corps des rapports cette fois-ci et chacune et chacun pourra s'exprimer.

Approbation des procès-verbaux des sessions des 31 mai, 1^{er}, 15 juillet et 30 août 2021

Y a-t-il des remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous propose cette fois-ci que nous prenions le premier rapport, le rapport 401, Olivier.

RAPPORTS BUDGETAIRES

N° 401 – Décision modificative n° 2 de 2021

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – ***Présentation du rapport (Voir le diaporama joint en annexe).***

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Je ne vois pas de question complémentaire, je pense que nous avons, vous avez pu évoquer les différentes questions et vous avez eu un certain nombre de réponses donc on va passer au vote de cette DM 2.

Il y a 2 votes je crois, le vote de la DM et l'affectation du résultat.

On commence par le vote concernant la DM.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La DM 2 est donc adoptée à la majorité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre et 2 abstentions.

Concernant la programmation pluriannuelle, oppositions ? Abstentions ?
A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous poursuivons avec le rapport 402.

N° 402 – Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur 2021

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – ***Présentation du rapport (Voir le diaporama joint en annexe).***

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Y a-t-il des questions complémentaires sur ce rapport 402 ? Je ne vois pas de demande de parole.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons aux rapports ponctuels avec le rapport 101 et c'est Patricia LIME-VIEILLE qui va porter ce gros rapport que nous vous proposons aujourd'hui.

RAPPORTS PONCTUELS

**N° 101 – Extension de l'offre d'accueil et des moyens de prévention
en matière de protection de l'enfance**

Mme LIME-VIEILLE, Rapporteur

Mme LIME-VIEILLE. – Chers collègues, j'ai un très beau rapport à présenter aujourd'hui à l'Assemblée, un rapport majeur qui nous engage sur plusieurs années et de manière conséquente pour la protection de l'enfance.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Patricia pour la belle présentation de ce rapport. Une première. Je tiens à saluer Patricia parce qu'elle était très occupée aussi la semaine passée parce qu'elle a rencontré le Secrétaire d'Etat, Adrien TAQUET, concernant la contractualisation et ce beau sujet qui nous anime aujourd'hui.

Je vais passer la parole à Géraldine LEROY.

Mme LEROY. – Merci Mme la Présidente. Une réalité nous rattrape, celle d'être confronté à une augmentation sans répit du nombre d'enfants confiés et d'une complexification de leur situation, plus de tout petits, plus de fratries, plus de troubles associés.

Le rythme de concertation de la commission d'évaluation de la situation et du statut de l'enfant confié (la CESSEC), démontre d'abord la pertinence de sa mission mais surtout illustre parfaitement cette accélération de la prise en charge des mineurs par les agents du Département.

Ce rapport présente une réponse de 300 classes à l'estimation de 2025, que nous tenions donc à saluer et que je ne vais pas repréciser puisque Patricia en a fait le détail très efficacement.

Nous saluons aussi la volonté de diversifier des modalités de prise en charge, le cousu main, le modulable, le personnalisable sont les garants incontestablement d'un cadre de vie qualitatif et structurant pour ces enfants abîmés.

Nous saluons également la volonté de consolider l'accueil des enfants confiés en familles d'accueil, placement majoritairement plus épanouissant.

Et pour aller dans ce sens, nous faisons la proposition suivante : celle de solliciter l'expertise de l'Institut régional du travail social, l'IRTS, pour une réflexion commune avec les services du Département sur l'anticipation de la saturation et la résolution du manque de places en familles d'accueil.

Dans ce rapport, 2 chiffres nous interpellent :

Le premier est 20 : 20 % de PPE.

Le projet pour l'enfant est un outil central, un document unique et personnalisé de programmation des actions à engager pour chaque enfant protégé. Le défenseur des droits recommande aux Conseils départementaux la mise en œuvre effective dans les meilleurs délais du projet pour l'enfant, donc le PPE, lequel doit permettre d'identifier les besoins de l'enfant et les réponses pluridisciplinaires à y apporter. Chaque département en a l'obligation depuis la loi 2007, précisée avec celle de 2016.

286 enfants confiés bénéficient d'un PPE sur les 1 428 dans le Doubs.

Ce taux évolue très peu, trop peu et pas assez vite. Nous l'avons maintes fois dénoncé dans cette Assemblée. Nous espérons toujours nous rapprocher des 100 % d'ici décembre, comme vous l'avez souvent annoncé.

Le deuxième chiffre est 6 : 6 postes. Des nouveaux postes, mais malheureusement non pérennes puisqu'ils dépendent des contrats de projets.

Le modèle de prévention présenté dans ce rapport requiert davantage de moyens humains et de forces vives pour l'ambition qu'il porte.

Et enfin, nous restons vigilants quant à la concrétisation de cette volonté à trouver des solutions innovantes et la déclinaison concrète des conclusions de la consultation réalisée par NEORIZONS en 2019, et les objectifs fixés par l'Etat dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfant, pour laquelle le Département a été retenu et grâce à laquelle le Département bénéficiera de 5 % des financements.

Nous voterons pour ce rapport du fait des places créées et celles à venir, des actions engagées et des intentions programmatiques de prévention dont nous en souhaitons la concrétisation rapidement.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Géraldine.

Tu veux apporter des compléments d'information, Patricia ?

Mme LIME-VIEILLE. – Je peux apporter un complément concernant le PPE, nous l'avons évoqué en commission Géraldine. Le PPE a été mis en place au début de l'année. La plupart des agents ont été formés au premier semestre 2021 pour les agents en charge de la protection, et en mai, juin et octobre pour les agents en charge de la prévention. Donc en effet, aujourd'hui, un PPE est désormais signé pour 20 % des enfants, c'est notamment le cas de la quasi-totalité des nouveaux enfants confiés. C'est une réelle dynamique mise en place.

Mme la PRESIDENTE. – Je crois que nous avons tous l'objectif des 100 % de PPE, vous l'avez bien compris. Cela demande quand même un investissement au niveau des professionnels de santé. C'est un sujet que nous regardons avec beaucoup d'attention parce que c'est très important.

Concernant l'IRTS, il me semble qu'ils interviennent déjà avec le groupe de parole concernant les assistants familiaux. Après, je ne vois pas d'objection. C'est une information que je vous donne de mémoire parce que je ne siège plus en commission comme vous, mais il me semble qu'ils siègent dans ce domaine-là.

Après, vous l'avez bien compris, il y a le 2022, le 2025 pour d'autres opérations et c'est ensemble que nous réussirons ce projet puisque je suis vraiment très heureuse et satisfaite que vous votiez avec nous ce beau rapport. C'est le premier gros cailloux de la mandature, il est à destination des enfants. Bien évidemment, les autres catégories de personnes auxquelles nous devons apporter aide, aptitude, etc. sont aussi concernées, mais c'est vraiment une volonté politique forte que ce rapport de début de mandature avec ce qui vous est proposé aujourd'hui.

On aura beaucoup à travailler, vous l'avez compris, et je vous ferai un retour de ma visite avec les services et Patricia qui a en charge l'enfance, en Moselle, pour que nous puissions... Je ne sais pas si on peut calquer quelque chose mais au moins regarder déjà ce qui se fait puisque, vous l'avez bien compris, dans ce rapport, ce qui est important, c'est la multitude de choses à mettre en place. On n'est pas sur une action, mais sur plusieurs actions déclinées au fur et à mesure.

Vous imaginez bien que pour créer un village sur 2 sites, vous avez compris, c'est pour l'aménagement du territoire aussi, il faut beaucoup de références, regarder déjà ce qui se passe là où c'est fait et regarder si cela correspond à notre politique et à notre philosophie dans le Département du Doubs.

Donc, bien évidemment, je vous rendrai compte de cette visite qui aura lieu dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

On passe au rapport suivant, Jean-Luc GUYON.

**N° 201 – Musée de plein air des maisons comtoises à Nancray
– Modalités de financement pour la tranche ferme –
Autorisation de programme pour la tranche optionnelle 1**

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jean-Luc.

Je passe la parole à Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Juste pour nous réjouir de cet investissement au sein des maisons comtoises, en rappelant simplement ce qui avait été dit en commission et ce qui est aussi le même souci, par exemple, par rapport à Arc-et-Senans, c'est le manque d'offres de restauration et d'hôtellerie autour de ces sites. Je pense qu'il doit y avoir une véritable réflexion à ce niveau-là puisque, effectivement, si nous investissons pour nos musées, c'est tant mieux, mais il faudrait également de l'offre à côté et qu'on puisse en tirer tous les bénéfices en termes de tourisme.

Mme la PRESIDENTE. – On ne peut que se rejoindre complètement par rapport à l'offre d'hébergement et de restauration qui, vous l'avez compris, est une réflexion qui doit être menée non seulement avec le bloc communal mais aussi avec la Région et l'ensemble des partenaires publics privés.

Il n'y a pas d'autres questions ? Pardonnez-moi, Albert.

M. MATOCQ-GRABOT. – Simplement puisqu'il s'agit de l'action culturelle, c'est bien de cela qu'il s'agit, il s'agit bien de l'action culturelle, on est bien sur le 201.

Mme la PRESIDENTE. – Oui.

M. MATOCQ-GRABOT. – Je suis un peu surpris de ne rien voir sur le spectacle vivant. Je ne sais pas si c'est normal ou pas, mais c'est la période actuellement où les structures culturelles et notamment les scènes nationales font leur rentrée, leur campagne d'abonnement et je me demandais si le Département avait une politique pour aider justement les structures culturelles à avoir des places de spectacle moins chères.

Mme la PRESIDENTE. – On est bien dans un rapport qui concerne la culture, etc. donc l'objet que vous évoquez n'est pas dans ce rapport-là mais Jean-Luc va vous répondre.

M. GUYON. – On verra cet après-midi, lors de la Commission permanente, une nouvelle affectation pour les arts vivants. Malheureusement, au niveau du musée de Nancray, étant donné qu'il va fermer fin octobre, il n'y aura pas, pour le mois d'octobre, de représentation d'art vivant. Il y en aura dans d'autres secteurs mais pas à Nancray pour le mois d'octobre. C'était un peu trop court.

Il y a eu beaucoup de créations mais là, au niveau de la diffusion, on verra cet après-midi une nouvelle affectation, la quatrième, celle d'automne. On verra pour les années suivantes, il y aura évidemment à Nancray une très belle diffusion de spectacles.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne sais pas si la question de notre collègue était sur la diffusion globale ou plus spécifiquement sur Nancray.

M. MATOCQ-GRABOT. – C'est la diffusion globale.

Mme la PRESIDENTE. – Ludovic va vous apporter d'autres éléments en complément de Jean-Luc.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente. Oui, en complément de Jean-Luc GUYON, cher collègue, le calendrier départemental, en fin de compte, amène à ce que les structures des arts vivants déposent leur dossier jusque sur la période de mi-octobre fin octobre, et ensuite c'est instruit pour le passer en Commission permanente plutôt début d'année 2022.

Il faut savoir qu'on a à peu près 110, 115 structures culturelles dont les arts vivants qui sont accompagnées par la collectivité départementale, et donc à ce jour elles sont en train de déposer leur dossier de candidature de façon dématérialisée sur la plateforme du Département, et les collègues qui ont l'habitude de siéger dans cette Assemblée, on le voit en tout début d'année 2022, donc il y a déjà les premières ventilations et répartitions d'accompagnements financiers sur les arts vivants.

Donc le Département, bien entendu, est un acteur majeur et d'accompagnement aux structures d'arts vivants. C'était important de rappeler le calendrier, peut-être.

Mme la PRESIDENTE. – N'hésitez pas, mes chers collègues, de poser des questions en commission par rapport aux déclinaisons que l'on peut faire dans chaque chapitre et item.

C'est bon Albert pour vous ? Très bien. Donc je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport suivant, c'est le rapport 301, Philippe ALPY.

**N° 301 – Cession d'une part de capital de la SPL Territoire 25 détenue par le Département
au bénéfice de la commune de Valdahon**

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Je passe la parole à Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente. Nous sommes tout à fait favorables à l'idée que le Département puisse accompagner les communes qui le souhaitent dans leur démarche notamment petites villes de demain. On a un certain nombre de communes sur notre département qui s'engagent dans ce type d'opération, que ce soit dans le cadre du programme petites villes de demain, dans le cadre d'actions cœur de ville ou encore de la mise en place d'opérations de redynamisation du territoire, des ORT, on en a plusieurs sur le département.

Je crois qu'on peut tous dire qu'effectivement on est dans un mouvement qui se met en place fortement par rapport à ce qu'on a vécu depuis plusieurs années ou plusieurs décennies, qui a consisté d'une part à voir les commerces, les activités économiques partir des centres-villes et des villages pour se regrouper dans des zones d'activité parfois excentrées et, d'autre part, la question des logements, qu'on a vus là aussi dans nos villages, en particulier dans les centres-bourgs, se dégrader tout simplement parce qu'on a souvent préféré des politiques d'urbanisation extensive au détriment parfois des terres agricoles ou de zones naturelles, avec cette volonté d'aller parfois de plus en plus loin en pensant que c'était mieux.

Je pense qu'on partage à peu près tous aujourd'hui le constat que ce n'est pas forcément vers là où il faut aller et qu'on a besoin de redynamiser, revitaliser ces centres-villes et ces centres-bourgs. Il est donc nécessaire que notre département accompagne ces politiques volontaristes qui sont mises en œuvre par les communes. Et, de ce point de vue, on a, par exemple, dans le programme petites villes de demain, qui est visé ici, 14 communes de notre département qui sont dans ce programme-là.

Cela amène une double question.

La première, si d'autres communes que celle de Valdahon initient les mêmes demandes, communes hors Grand Besançon et PMA puisque la démarche n'est pas tout à fait la même dans le cadre de la SPL, mais il y a encore plusieurs autres communes qui pourraient initier la même démarche, est-ce que nous allons répondre favorablement dans les mêmes termes que pour la commune de Valdahon ?

Et, le cas échéant, on voit qu'il va nous rester un nombre d'actions qui va s'amenuiser fortement, potentiellement, et donc est-ce qu'il y a déjà eu des discussions pour recapitaliser la SPL, pour que le Département réacquière des capacités à aider à nouveau plus de communes dans ce programme-là ou dans d'autres programmes ?

Mme la PRESIDENTE. – Vous imaginez bien que cette question, nous nous la sommes posée donc Denis va apporter une réponse et puis je compléterai si besoin.

M. LEROUX. – Merci. Vous dire déjà que les instances de Territoire 25 ont présidé à leur gouvernance la semaine dernière, donc ils ont eu la gentillesse de me reconduire en qualité de Président-directeur général de Territoire 25, et cela faisait partie en effet du choix stratégique des actionnaires de Territoire 25 d'être justement dans cette logique in house de la SPL, d'être à disposition, bien sûr ils le sont déjà, des 2 agglomérations, des grandes villes de ce beau département mais aussi des structures plus modestes, type communes. Il y en a déjà un certain nombre : Pontarlier y est déjà présent, Ornans est déjà là, Morteau est déjà là, et il peut y avoir aussi une autre activité à l'égard des EPCI.

Ce n'est pas très compliqué pour ces futurs partenaires ou actionnaires de Territoire 25, qui ont éventuellement à solliciter les services administratifs de Territoire 25 pour demander un entretien pour éventuellement faire part de leur candidature.

C'est déjà la première chose.

D'ailleurs, mardi dernier, nous accueillions Saint-Vit, qui effectivement a accédé à l'actionnariat de Territoire 25 pour un certain nombre de projets qui sont en cours ; Valdahon, à l'issue de la décision d'aujourd'hui, et un certain nombre d'autres partenaires qui sont déjà un peu fléchés sur ce terrain-là.

Il reste 2 choses : reste, effectivement, l'actionnariat départemental qui, pour le coup, s'amenuise. Là, en l'occurrence, pour Saint-Vit, c'étaient des parts vendues par GBM. Pour le secteur de Montbéliard, ce peut être PMA bien sûr. Mais pourrait se poser l'éventualité de la recapitalisation de Territoire 25 si un afflux de communes ou d'EPCI venant pour soutenir des ingénieries du type de celle que vous avez parlé sur petites villes de demain mais d'autres encore, se rapprocheraient de cette structure pour y demander de l'aide, des études de faisabilité, d'opportunité, d'ingénierie spécifique ou de lâcher free des projets qui, en l'occurrence, sur le volet petites villes de demain, n'a pas été accepté par l'Etat, qui refuse qu'une structure la porte et qui préfère une embauche, pourquoi pas ? C'est un peu original mais...

Et puis, il y aurait en effet des réflexions stratégiques puisque nous avons un séminaire avec les administrateurs, je crois, le 30, c'est-à-dire cette semaine, où peut être imaginée parce que cela se fait dans certaines SPL, une fois encore ce n'est vraiment qu'en l'état de réflexion pour l'instant, l'entrée d'une structure qui viendrait acheter des actions au Département ou à quelqu'un d'autre et qui pourrait les revendre à l'issue de son programme ou de ses projets établis.

C'est en effet une piste parce que je sais que cela se fait dans un certain nombre de SPL, cela pourrait être une entrée un peu à la carte, avec une revente des actions derrière.

Il y a des effets un peu pervers parce que cela peut laisser un peu de fragilité à l'égard de l'actionnariat global de la SPL, mais en tout cas on cherche à ne pas amoindrir la part du Département qui, d'ailleurs, porte des dossiers en propre. Il y a 4 dossiers qui sont portés pour le compte du Département comme actionnaire, et puis ça part de grand frère départemental qui, au titre de la solidarité territoriale, est dans cette aventure depuis un certain nombre d'années.

C'est l'objet des réflexions pour l'instant, et je laisse la Présidente compléter.

Mme la PRESIDENTE. – Denis, je crois que tu as apporté les explications. Juste, création de la SPL en 2011, j'ai posé la question en 2011 parce que, bien évidemment, quand on est sur une structuration telle que celle-ci, la SPL, en tout cas pour ma part, n'était pas uniquement à destination de PMA et de GBM et comment allions-nous pouvoir irriguer l'ensemble du territoire ? Donc c'est une solution qui a été préconisée mais, en 2011, on n'a pas accepté la proposition d'une entrée au-delà du Département par le biais du Département. Donc aujourd'hui la question se pose, mais je l'ai posée en 2011.

On va, bien évidemment, plus que réfléchir pour trouver un équilibre certain et que nous puissions continuer à jouer le rôle majeur qui est le nôtre sur l'équilibre du territoire.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous sommes sur le rapport 302, Philippe.

N° 302 – Contrat local de santé (CLS) 2021-2025 des Portes du Haut-Doubs

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que concernant ce rapport-là, il ne devrait pas y avoir de problématique. On a longtemps échangé lors de l'Assemblée des Maires du Doubs concernant le domaine de la santé, et cette fois-ci le Département sera bien couvert par les contrats locaux de santé. Nous sommes toutes et tous bien entendu investis, chacun avec nos casquettes respectives, dans ces contrats et plus qu'une réflexion, des actions seront à mener avec les différents partenaires.

On passe au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport suivant, Béatrix.

N° 303 – Comité départemental du tourisme (CDT) : rapport financier 2020

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – *Présentation du rapport.*

Juste un rappel parce qu'on n'est quand même pas tous des anciens dans la salle, mais le Comité départemental du tourisme, c'est l'association qui prépare et met en œuvre toute la politique touristique du Département.

Le Département avait décidé d'établir une convention-cadre de partenariat sur une durée de 3 ans avec ce CDT, pour lui permettre, d'une part, de disposer d'un cadre pluriannuel en termes d'objectifs à atteindre mais aussi en niveau de participation financière de la part du Département. Cela donne une certaine lisibilité. D'autre part, de se doter aussi d'une feuille de route opérationnelle et organisationnelle d'objectifs, de moyens et en étroite collaboration bien sûr avec le réseau des offices de tourisme du Doubs et le Comité régional du tourisme.

Suite de la présentation du rapport.

Il faut souligner la réactivité de la collectivité à ce moment-là parce que, si je reprends les dates, on a acté ce plan d'urgence fin juin 2020, le 2 juillet, les premiers billets Doubs étaient à disposition donc on voit un peu le travail parce qu'on n'imagine pas tout là derrière l'ingénierie, etc., mais je pense qu'on peut ensemble être fier, collectivement, de ce soutien au tourisme. C'est reconnu aujourd'hui encore.

Suite de la présentation du rapport.

Je remercie ici tout particulièrement Pierre SIMON pour le travail de qualité qu'il a fait pendant ce dernier mandat qu'il a porté. Il est vraiment confortable pour moi, aujourd'hui, de lui succéder au CDT grâce à son engagement passé, où il a vraiment assuré un rayonnement touristique sur le département.

Suite de la présentation du rapport.

Je salue ceux qui sont à mes côtés, je pense à Marie-Paule BRAND, à Marie-Christine DURAI, à Ludovic FAGAUT et Damien CHARLET, au sein du conseil d'administration du CDT et qui, je sais, seront très actifs pour les années à venir.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix. Je m'associe bien sûr aux remerciements vis-à-vis de Pierre. Il est sans doute en train de nous regarder par rapport à la présentation de ce rapport donc merci à lui. Pas de souci Béatrix, tu t'en es très bien sortie.

Damien.

M. CHARLET. – Merci Présidente. Un rapport 2020 qui n'appelle pas de remarque particulière compte tenu de l'année particulière qu'on a passée justement, mais c'est l'occasion tout de même de féliciter la nouvelle Présidente mise dans ses fonctions vendredi, par contre de faire la remarque, on en a échangé déjà à l'issue du conseil d'administration vendredi, que nous avons été chagrinés tout de même que dans la composition du bureau des 6 personnes composant le bureau, nous y trouvions 3 personnes issues du Grand Besançon, 3 issues du Haut-Doubs et malheureusement pas de représentant du Doubs central ou du nord du département. C'est un peu dommage parce que c'est une question d'affichage aussi de l'intérêt que porte le Comité pour l'ensemble des intérêts touristiques de l'ensemble de notre département, qui est riche dans ces qualités-là.

On s'en est expliqué, et j'ai entendu que la composition du bureau ne reflétera pas les activités et l'intérêt porté par le Comité à ce qui va se passer aussi dans ces zones-là, mais pour autant il me semblait utile de le redire en Assemblée et de réaffirmer ici que oui, dans le nord du département, dans le Doubs central, il y a aussi des vrais intérêts touristiques et aussi des vraies actions touristiques qui sont en train de se mettre en place et qui vont être votées et que le Comité les accompagnera au même titre que celles des autres territoires représentés, me semble-t-il.

Mme LOIZON. – Je réponds à Damien parce que comme il a refait la question, je refais la réponse. Je vous ai dit clairement les choses, on a un conseil d'administration de 21 personnes, une obligation statutaire de créer un bureau. J'ai planté le décor dès le début que ce bureau ne pouvait refléter un équilibre territorial, et je vous ai expliqué aussi qu'on a 3 Vice-présidents issus de secteurs différents et bien sûr un trésorier, pour le coup une trésorière, et une secrétaire et qu'il fallait qu'ils soient dans la proximité parce qu'il y a beaucoup de papiers à signer et c'était une question de praticité, je le redis. Et cela n'a rien à voir avec le rayonnement départemental et le travail que nous aurons à faire.

Néanmoins, je réinsiste aussi, et c'est ce que j'ai dit, c'est que dans le précédent mandat et j'en ai beaucoup échangé avec Pierre, le bureau n'a jamais été utilisé en tant que tel. Donc je pense continuer là-dessus, comme cela tous les secteurs seront représentés et bien représentés.

Et sachez, M. CHARLET, pour le petit plus, que mon premier rendez-vous ira sur Montbéliard parce que je sais qu'au niveau touristique, et ailleurs, il y a aussi un grand besoin donc c'est un signe aussi que je voulais vous donner.

Mme la PRESIDENTE. – Je n'ai même pas besoin de vous rassurer bien évidemment, mais toutes les opérations du Comité départemental du tourisme irriguent l'ensemble du département, et n'y voyez pas dans une composition de bureau une affectation particulière et, surtout, parce que c'est ce que vous voulez dire, nous avons toutes et tous bien conscience de ce qu'il se passe sur l'ensemble du territoire, y compris Pays Montbéliard Agglomération et le Doubs central puisque ce sont les 2 composantes qui ne sont pas au sein du bureau. Mais vous êtes, me semble-t-il, bien représentés dans l'ensemble des collègues au sein du CDT.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Mon collègue n'a peut-être pas osé le faire étant donné que ça concerne directement son canton, mais j'insiste aussi sur l'intérêt touristique du Doubs central et du nord du département, notamment à travers, vous savez qu'on fête l'anniversaire de Fernand LEGER, l'église du Sacré-Cœur à Audincourt. C'est vrai que nous souhaiterions que le Doubs soit davantage présent, cette collectivité soit davantage présente au niveau de cet anniversaire et je ne peux que regretter, vous vous souvenez que je l'avais fait au cours du précédent mandat, sur le fait d'avoir ôté le long de l'autoroute l'affiche des vitraux de Fernand LEGER qui était pourtant, et j'insiste lourdement, qui nous tient à cœur. C'est un artiste qui a été très proche du monde ouvrier, qui symbolise parfaitement l'histoire du Pays de Montbéliard. Donc petit regret à ce niveau-là, Fernand LEGER, c'est pour notre histoire, notre tourisme, au sein du département, quelqu'un d'important.

Mme la PRESIDENTE. – Je crois que toutes et tous nous pouvons saluer l'engagement de Fernand LEGER. Je vous rappelle simplement puisque Magali DUVERNOIS l'évoque ici aujourd'hui, vous parlez des panneaux sur l'autoroute, que ces panneaux n'ont pas été ôtés par le Département mais par... Il faut qu'on soit juste dans la démarche. Chacun dans vos secteurs respectifs, vous avez eu l'ensemble des lieux qui étaient préconisés, vous avez eu l'ensemble des panneaux qu'il était possible de mettre sur l'autoroute, donc ce n'est pas le Département qui a ôté le... Non, Magali. Vous avez eu, toutes et tous, l'ensemble des panneaux et vous avez choisi, et nous avons choisi ensemble. Donc, je ne peux pas entendre aujourd'hui que c'est le Département qui a ôté cela.

C'est une décision qui était collégiale et je crois que là, Pierre SIMON vous l'a expliqué en long, en large. Si vous souhaitez qu'on revienne sur les panneaux APRR, on peut le faire bien évidemment puisque ce projet-là, la majorité départementale l'a soutenu.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – Vous l'avez précisé, un choix a été fait. Il y avait en effet un certain nombre de panneaux et, du coup, pour privilégier d'autres ce que je peux entendre, il y a eu un choix fait par la majorité. Et je réinsiste quand même sur l'importance des œuvres de Fernand LEGER qui est quand même mondialement connu, qui participait au niveau de l'époque notamment l'époque d'après-guerre à toute la mise en place d'une culture pour le monde ouvrier. Je rappelle les expositions qu'il a pu faire dans des usines et donc, pour nous, cela nous semblait important et ce n'est pas non plus une surprise, j'étais intervenue donc mon intervention ne sort pas de nulle part. Il y a eu un choix qui a été fait, et je réaffirme que nous, nous regrettons ce choix.

Mme la PRESIDENTE. – Cela répondait à un cahier des charges, un nombre de panneaux. Le choix a été fait par Pays de Montbéliard Agglomération avec le Département. Le choix n'a pas été fait sur ce panneau-là, on a longuement échangé. Cela n'ôte rien, comme vous l'avez rappelé Magali, à l'importance, l'investissement de Fernand LEGER et ce que ça peut représenter pas seulement sur le Pays de Montbéliard mais aux niveaux national et international.

Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente de cette ouverture. J'ai entendu l'ouverture, je vais retenir le positif de ce que je viens d'entendre sur le fait qu'on pouvait en rediscuter et je pense que c'est important en effet.

On ne va pas se chiffonner comme ça pour savoir qui a tort et qui a raison. Il y a eu des vœux émis dans les collectivités par PMA demandant que ce panneau soit remis en place, ou plutôt que ce soit révisé à nouveau. Il y a eu des vœux émis aussi par les villes concernées. Mais on ne va pas chercher qui a tort et qui a raison. Je pense qu'il faut plutôt regarder aujourd'hui où nous en sommes et réfléchir à comment on peut mettre en valeur à nouveau à la fois Fernand LEGER mais aussi l'église du Sacré-Cœur qui est l'œuvre qui était consacrée sur l'autoroute.

Cela prend d'autant plus une dimension importante qu'à la fois le Département, excusez-moi vous n'allez pas aimer la manière dont je dis cela Présidente, a retiré son soutien en ôtant le panneau au bord de l'autoroute, je préfère le dire comme ça parce que c'est perçu comme ça chez nous, alors qu'en même temps, compte tenu des 40 ans de l'église cette année, avec le département du Territoire et le département de la Haute-Saône, nous allons mettre en réseau les 3 œuvres d'art sacré du XX^{ème} qui sont sur ce territoire.

Il serait dommage que notre Département du Doubs ne participe pas à cette mise en valeur de ce patrimoine culturel du XX^{ème} siècle, extrêmement important, alors que la Haute-Saône et le Territoire le feraient.

Je pense que cela nécessite effectivement que nous prenions un temps ensemble pour réfléchir à la manière dont on peut, si ce n'est réparer, tout au moins mettre en valeur ce patrimoine de notre département.

Mme la PRESIDENTE. – Mettre en valeur, oui ; comment, à définir. J'ose espérer que sur une opération telle que celle-ci, Pays de Montbéliard Agglomération sera aux côtés du Département. Je vous le dis très clairement, parce que sur d'autres opérations, ce n'est pas le cas, où le Département s'est engagé et où PMA ne s'engage pas. Donc, j'aimerais bien qu'on soit très rigoureux par rapport à ces demandes-là, pour que nous puissions ensemble mettre en avant ce que nous devons mettre en avant avec des choix.

C'est un beau sujet pour le Comité départemental du tourisme, regarder ensemble avec l'ensemble des collectivités comment nous pouvons apporter... On ne remettra pas un panneau complémentaire, vous l'avez bien compris, mais comment pouvons-nous faire en sorte que... ce n'est pas un secteur qu'il faut mettre en valeur, ce n'est pas plus Audincourt que PMA, mais c'est l'ensemble des édifices, puisque là vous parlez du Sacré-Cœur à Audincourt, et l'ensemble des personnages représentant et porteurs d'une politique spécifique et d'une façon de voir les choses aussi sur le territoire, puissent être mis en valeur.

On ne trouvera pas la solution aujourd'hui en Assemblée plénière, mais je vous invite les uns et les autres à travailler dans ce sens pour trouver la meilleure solution possible.

Je pense qu'on a échangé suffisamment concernant ce rapport.

Il n'y a pas de vote. Il est présenté en qualité d'information.

Communication non soumise au vote.

Nous passons à la quatrième commission avec le rapport 403, et je donne la parole à Olivier BILLOT.

**N° 403 – Utilisation du Fonds d'Intervention Départemental (FID)
pour événements solidaires**

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – **Présentation du rapport.**

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Juste une précision, vous l'avez dit dans votre discours liminaire mais je n'ai pas entendu le nom de l'association à qui seront versés les 10 000 €.

Mme la PRESIDENTE. – Teranga. C'est une association que nous connaissons bien, qui est sur le Département du Doubs et qui a déjà beaucoup œuvré pour l'orphelinat, et nous avons pris attache justement d'être le plus sûr possible par rapport aux fonds qui iraient à destination d'Haïti.

Mme DUVERNOIS. – Quand on nous l'avait proposée, on avait donné notre aval, en disant : on voudrait connaître le nom de l'association, et on avait aussi proposé Les Amis d'Haïti, donc c'était pour avoir une confirmation.

Mme la PRESIDENTE. – Ce sera donc Teranga, avec qui nous avons de nombreuses relations au sein du Département.

Mme DUVERNOIS. – Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 404, Olivier.

**N° 404 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences
consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental**

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Vous avez eu connaissance de l'ensemble de ce qu'il s'est passé pendant cette période. Donc, nous nous devons de vous présenter tout cela.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport-là.

Communication non soumise au vote.

Nous passons au rapport 405, Olivier.

**N° 405 – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
Exercices 2015 et suivants**

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – *Présentation du rapport (Voir le diaporama joint en annexe).*

On remercie les services du Département pour leur collaboration à ce niveau-là.

Suite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci. Je serai plus rapide, mais je souhaitais faire écho aux propos liminaires cités tout à l'heure. Vous dire aussi que sur la politique routière, la gestion du parc routier, des ouvrages, c'est un sujet sur lequel on se rencontre régulièrement et qui génère des débats dans la commission associée, et on se trouve, je pense, régulièrement en accord sur des dossiers relativement pratico-pratiques comme on dit. C'est le cas aussi du numérique où là, bien évidemment, le pari de la fibre a été fait sous la présidence de Claude JEANNEROT et puis promulgué, propulsé lors du dernier mandat et je pense que cette politique-là, bien sûr, se fait avec l'entente de l'ensemble du Conseil départemental.

Je voulais simplement reponctuer sur l'endettement et dire aussi que ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui est d'une grande qualité, qui est très complet, très épais, cite ce que j'ai cité tout à l'heure : « Dans un contexte de taux très bas, voire nuls, la possibilité d'avoir un recours à l'emprunt, tout du moins pour une période limitée, il faut le dire, pourrait maintenir les capacités d'investissement du Département sans conduire à la détérioration marquée de sa situation financière ». C'est pour cela qu'il nous paraît à contre-courant aujourd'hui de voter cette DM 2 avec un retrait et une capacité d'emprunt de plus de 25 M€, aux rendez-vous de quels investissements nous n'avons pas pu être, c'est la grande question que l'on pose, et qui pose la question d'ailleurs de quelle organisation peut-on mettre en place pour tenter, c'est ce que je disais dans le liminaire, de maintenir le niveau d'investissement au plus haut niveau. Je voulais le rappeler à l'occasion de ce rapport.

Et puis, reparler de ce pacte de Cahors. Tous les élus ici, autour de cette table, n'ont pas voté pour l'acceptation de ce pacte qui infantilise ou déresponsabilise, je crois, les exécutifs départementaux en France. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Christine COREN-GASPERONI, tu as la parole.

Mme COREN-GASPERONI. – Merci Mme la Présidente. Nous aimerions revenir sur 2 points de ce rapport : le premier, sur la qualité de l'information budgétaire et comptable. En ce qui concerne l'analyse des orientations budgétaires, la Chambre régionale des comptes souligne que depuis l'entrée en vigueur des dispositions de 2 articles du Code général des collectivités territoriales en 2015, le Département a appliqué les dispositions prévues par ces textes, notamment pour les informations permettant de connaître les orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Mais elle note également que la part consacrée aux informations précitées devant figurer dans les rapports d'orientations budgétaires, a eu tendance à diminuer au cours des derniers exercices. Elle donne, à titre d'exemple, les données relatives au personnel et à la situation de la dette qui ont été renvoyées dans une annexe dans le rapport des orientations budgétaires de l'exercice 2020.

Elle précise que les informations budgétaires communiquées aux élus permettent, cependant, une information satisfaisante du Conseil départemental, même s'il conviendrait de prévoir des données plus précises sur les dépenses de personnel en ce qui concerne les rémunérations indiciaires, le régime indemnitaire servi et le temps de travail.

Le deuxième point concerne le paragraphe sur la qualité des prévisions budgétaires.

La Chambre considère que la présentation des rapports budgétaires par politique publique ne pourra pleinement atteindre ses objectifs qu'en retenant une présentation exhaustive des coûts. Il est nécessaire d'intégrer en particulier les dépenses de masse salariale, des bâtiments et de logistique afin d'établir leur coût complet.

Nous joignons notre ressenti à l'analyse de la Chambre régionale des comptes et souhaitons que le maximum d'informations nous soit communiqué dans les rapports de façon claire et précise, afin que les débats nécessaires aux votes qui nous sont proposés se fassent avec l'intégralité des éléments à prendre en compte. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Christine.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – Pour revenir et puis pour préciser aussi quelques points par rapport à la mandature précédente également. Vous parlez du montant du taux facial et, effectivement, du taux d'emprunt très bas à l'heure actuelle, en précisant que la Chambre régionale des comptes trouve ce taux un peu trop élevé à l'heure actuelle et vous soulignez que c'est dû à ce qui s'était passé avant 2015.

Simplement pour repréciser le contexte, c'est que les taux n'étaient pas les mêmes en 2013, par exemple, qu'à l'heure actuelle, et que je pense que la Chambre régionale des comptes voulait plutôt vous demander de renégocier ces taux d'emprunt, ce qui n'a pas été fait. C'est pour que ce soit clair pour tout le monde. Pas suffisamment d'après la Cour des comptes, puisqu'ils estiment que le taux facial est toujours très haut. En tout cas, pour repréciser que ce n'est pas la période avant 2015, simplement, en effet les taux d'emprunt étaient plus élevés de 2010 à 2015 qu'ils ne l'ont été entre 2015 et 2020.

Revenir aussi sur cet emprunt, on vous l'a dit, alors vous vous êtes lancés dans une politique de désendettement, et là encore on n'est pas dans la gestion d'un budget familial, on est dans la gestion d'un budget d'une collectivité. Je vous rappelle qu'en 2015, l'emprunt était au niveau des annuités de remboursement de 4,9 années. A l'heure actuelle, on estime que le seuil critique, c'est de 9 voire 10 ans, d'accord, donc même en 2015, on était très loin du seuil critique d'endettement. Et vous vous êtes lancés à tête perdue, j'allais dire, dans une volonté de désendettement pour absolument le faire tomber à 3,5 années, ce qui nous semble effectivement hors du temps, hors de la politique à l'heure actuelle où l'emprunt, normalement, est présent pour mettre en place une politique, une vision d'avenir sur notre territoire. Et c'est bien à l'échéance de chaque emprunt, petit à petit, que cela nous permet à nouveau de mettre en place un investissement et un plan pluriannuel d'investissement.

Et puis, dernière chose, mon collègue l'a redit, sur le contrat de Cahors, on s'était déjà exprimé, on est désolé, on va à nouveau le redire, ce problème du contrat de Cahors touche notamment les départements, et ce sont les départements qui se sont élevés le plus par rapport à ce contrat de Cahors, pourquoi ? Parce que 60 % de notre budget, ce sont des dépenses de fonctionnement, et du fonctionnement pour quoi ? A travers tout ce qui est aide sociale, que ce soit le handicap, le vieillissement de la population, le RSA. Et on voit qu'on nous limite, pour le Département, à 1,2 % du fonctionnement.

Je l'avais déjà souligné, je tiens et nous tenons à le redire : on estime que dans le Doubs, le vieillissement de la population dans les prochaines années sera de 2,7 % au niveau de l'accroissement de la population âgée. Donc, ça veut dire : comment on va pouvoir tenir ce contrat de Cahors avec, par exemple, un vieillissement aussi fort. Oui, ça va être... mais il n'empêche qu'à un moment donné ou à un autre, on limite ici nos politiques d'aide sociale à travers ce contrat de Cahors et on va limiter aussi l'indépendance des collectivités telles que le Département, à mener sa propre politique.

Mme la PRESIDENTE. – Je vais essayer de garder un peu de calme par rapport à ce que j'entends. Je vous remercie pour la leçon quant à la gestion d'un budget de collectivité, j'ai fortement apprécié. On a chacun notre vision. Il y a une vision et une autre vision, et je crois qu'il faut vraiment que vous reveniez dans le cadre de 2015 à fin 2020. C'est très important.

Je donne la parole à Olivier, et je reviendrai sur certains propos parce qu'Olivier tu n'étais pas dans l'Assemblée donc tu ne peux pas porter tout ce qui a été décidé. Je voudrais, néanmoins, te féliciter pour ce rapport de la Chambre régionale des comptes, pour certains peut-être un peu trop long, mais rappelez-vous l'exercice 2015, sur une durée de mandat, je pense qu'on peut passer du temps sur ce qui s'est passé et les choix que nous avons menés. A toi, Olivier.

M. BILLOT. – Merci Mme la Présidente. Je veux simplement revenir sur quelques points. On ne va pas revenir sur le niveau des investissements, je pense qu'on l'a assez dit. Depuis 2018 jusqu'en 2020, il y a eu une progression régulière des dépenses d'investissement pour atteindre un niveau jamais atteint de 90 M€. Donc, on ne peut pas dire que la collectivité se désengage au niveau de ses dépenses d'investissement. Elle va toujours de l'avant et elle continuera bien sûr d'aller de l'avant à partir d'une situation financière saine.

Ce rapport valide bien sûr la situation financière du Département sur la période 2015-2020 avec une capacité aujourd'hui d'aller encore de l'avant.

Je reviens sur un point, vous avez parlé des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt de 2,9 %, qui est le taux moyen constaté sur le taux facial, comme je vous l'ai indiqué, ce taux d'intérêt provient des engagements passés notamment sur l'endettement avant 2015.

Les renégociations possibles sur les différents emprunts ont déjà été faites.

Je rappelle également que l'endettement qui était souscrit avant 2015 s'est fait principalement à taux fixe, alors que les taux étaient relativement élevés. Lorsqu'on est en phase de marché financier avec des taux élevés, on essaie d'éviter la souscription d'emprunt à taux fixe, on va plutôt vers des emprunts à taux variable pour justement pouvoir, lorsqu'il y a une baisse des marchés financiers, en bénéficier pleinement. Ce n'est pas très grave, il y a une souscription d'emprunt à taux fixe.

Il faut savoir que pour les collectivités locales, il y a des indemnités actuarielles ou des indemnités de marché qui viennent s'appliquer, c'est le différentiel entre le taux quitté et le taux de réemploi. Le montant des indemnités est fixé à travers les clauses contractuelles donc on ne peut pas y déroger. On est pieds et poings liés vis-à-vis de certains contrats.

Je rappelle que la loi Neiertz s'applique uniquement aux particuliers et pas aux collectivités locales, donc les possibilités de renégociation de l'encours de dette ont été faites et aujourd'hui on est pieds et poings liés avec les contrats existants.

Je rappelle également qu'on a un stock de dette à amortir, on appelle cela le mur de la dette ici au Département du Doubs, de 27 M€ en moyenne de remboursement de capital par an jusqu'en 2027. Il ne faut pas l'oublier : 27 M€, c'est quasiment 1/3 des dépenses d'investissement réalisées à côté.

Aujourd'hui, il faut déjà assumer ces engagements passés, pouvoir les couvrir avant d'aller vers une politique d'investissement plus importante.

Au niveau des autres points, le contrat de Cahors, comme vous l'avez dit, n'existe plus aujourd'hui, il a porté sur la période et aujourd'hui, il n'est plus en application.

Au niveau des informations communiquées aux élus, je pense que le rapport a été assez clair et je crois que vous avez donné la réponse dans vos propos : aujourd'hui, on respecte pleinement la réglementation en la matière.

Je n'ai pas d'autres points à soulever.

Mme la PRESIDENTE. – Vous l'avez compris, on ne sera jamais d'accord sur la politique que nous avons menée de 2015 à 2021, même si le rapport de la Cour des comptes s'arrête en 2020. Très simplement, une fois encore, parce que toutes les explications ont été données, tu as remis justement les informations, contrat de Cahors, n'en parlons pas alors qu'il n'existe plus.

Il faut parler d'une période complète et ce qu'il se passe actuellement et les modifications et les engagements qui ont été pris depuis.

Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des collaborateurs.

Je vous rappelle simplement les conditions dans lesquelles l'exercice s'est fait de ce rapport. Nous étions en pleine crise, et je me tourne à ma droite et à ma gauche puisque c'étaient là les principales directions impactées, donc bien évidemment les finances, les solidarités, les routes aussi puisque c'était l'objet essentiel du rapport de la Chambre régionale des comptes. Donc les informations, le nombre de réunions qui ont été menées, c'est exemplaire et je voudrais vraiment le souligner.

Ce sont les mots sur lesquels je veux terminer, vous dire qu'on est fier de notre mandature 2015-2021. A priori, ça a bien réussi quand même puisque les habitants du Doubs nous ont redonné confiance pour les années à venir. Nous avons pris des engagements, nous les avons tenus.

Juste un point d'information, sur la négociation de la dette, bien évidemment qu'on l'a faite, Olivier tu l'as très bien expliqué, c'est une des premières choses qu'on a empoignée au vu des taux fixes et de l'évolution des taux qui diminuaient au fur et à mesure de l'avancée du mandat.

Nous sommes fiers de ce que nous avons fait, fiers de notre gestion et je vous le dis avec beaucoup d'humilité : piloter une collectivité telle que le Département du Doubs, il faut vraiment être très humble, surtout quand on voit ce qui s'est passé depuis 2015, les modifications qu'il y a eu, je parle de la loi NOTRe, de toutes les décisions fiscales, de tout ce qui s'est passé et de cette crise qui, je l'espère, sera bientôt derrière nous, mais qui aura impacté, vous l'avez compris, les décisions que nous aurions pu prendre et donc nous n'avons pas été, comme vous l'avez dit dans le propos liminaire, en effet d'annonce pour une période préélectorale. Nous avons été dans une gestion saine, que nous revendiquons et qui est la nôtre, et que nous poursuivrons au fil des évolutions.

Gérer une collectivité, c'est s'adapter au fur et à mesure de ce qui arrive. Donc nous aurons largement le temps de discuter, d'échanger sur les orientations budgétaires 2022 et, bien évidemment, sur le budget, puisque chaque phase en son temps, le mois d'octobre, et viendra le mois de décembre.

En tout cas, merci Olivier aussi. Je me réitère parce que l'exercice n'était pas simple et la synthèse a été fort bien faite. Nous avons mis en avant ce qui était bien, je l'ai dit dans le propos liminaire, et nous n'avons pas écarté là où nous devons nous améliorer, ce que nous avons déjà fait en grande partie.

Je crois qu'on peut, si vous en êtes d'accord puisque je n'ai plus de demande de parole, pas clore parce qu'il y aura à nouveau, vous l'aurez compris, un rapport de la Chambre régionale des comptes d'ici 5 ans puisque c'est le fait des collectivités, donc nous aurons là aussi à non pas nous expliquer parce qu'il y a une grande clarté, une grande transparence dans ce que fait la majorité départementale, donc nous allons poursuivre cette action et nous avons eu raison de faire un fort investissement sur les routes, c'était notre premier point d'investissement. Nous l'avons tenu, maintenu et je crois qu'on en est fier.

Nous saurons modifier la barre le moment venu par rapport aux investissements à venir dans les années jusqu'en 2028 puisque, semblerait-il, nous aurons une année de plus.

Merci à toutes et à tous.

Ce n'est pas un propos pour clore la séance puisque nous avons encore 2 rapports derrière.

Communication non soumise au vote.

Rapport 406.

N° 406 – Demande de garantie d'emprunt sollicitée par l'ADAPEI du Doubs

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Christine, tu as la parole.

Mme COREN-GASPERONI. – Merci. Notre groupe va voter favorablement pour ce rapport. Toutefois, en quatrième commission, la réponse qui a été donnée à ma question au sujet de la dérogation en faveur de la commune de Morteau est, pour moi, une non-réponse. C'est un grand projet, m'a-t-on répondu, ce qui n'explique en rien cette dérogation.

Il est dit, dans le rapport, que c'est l'ADAPEI qui n'a pas voulu solliciter la commune de Morteau, mais en contrepartie l'association demande une garantie à hauteur de 100 % au Département, ce qui implique une dérogation de notre règlement d'attribution des garanties d'emprunts. Cette décision ne serait-elle pas une porte ouverte à d'autres demandes de dérogation ?

Pouvez-vous, Mme la Présidente, nous préciser un peu plus concrètement la raison pour laquelle le Département doit supporter seul cette garantie d'emprunt ?

Mme la PRESIDENTE. – Vous évoquez ici un précédent ou pas, je vous rappelle qu'on a déjà utilisé ce système, donc ce n'est pas spécifique pour Morteau, je le dis très clairement parce que dans la question, il y avait aussi le secteur géographique donc je tiens à le préciser. On a déjà dérogé à tout cela.

Vous l'avez compris, l'ADAPEI se tourne vers nous. Nous les avons reçus, je les ai reçus personnellement pour évoquer non seulement les investissements qu'ils vont faire, et il ne vous a pas échappé le montant de millions qu'ils allaient investir sur le territoire, d'ailleurs ils sont adossés à la caisse des dépôts si ma mémoire est bonne, il y a eu un grand article dans la presse très récemment.

Sur certains domaines, ils demandent 100 % ici et ils ne le demandent pas dans d'autres domaines.

Voilà l'explication que je peux vous fournir. Il n'y a pas plus de commune de Morteau que de ci ou ça. Voilà l'explication que je souhaite vous apporter aujourd'hui. Nous l'avions déjà fait antérieurement, je pense que sur des investissements que nous partageons tous puisque vous allez voter le rapport, donc... Je n'ai pas d'autres explications.

Mme COREN-GASPERONI. – Cela n'explique pas pourquoi Morteau ne peut pas garantir pour les 30 %.

Mme la PRESIDENTE. – Ils n'ont pas été sollicités.

Vous savez très bien comment ça se passe, cela se passe avec le bloc communal, c'est soit la commune, soit la Communauté de communes, cela a été rappelé par le Vice-président aux finances, en fonction du nombre de populations, de combien nous sommes en capacité de garantir l'emprunt. La demande n'a pas été faite de la part de l'ADAPEI à la commune de Morteau, donc je vous invite à interroger l'ADAPEI et son Président pour savoir pourquoi ils n'ont pas sollicité la commune de Morteau sur cet investissement. Je n'ai pas d'autres explications à vous donner.

Mme COREN-GASPERONI. – Quand tu as reçu le Président de l'ADAPEI, j'imagine, la question n'a pas été posée de savoir pourquoi ils ne demandaient pas la garantie à Morteau ?

Mme la PRESIDENTE. – La question a été posée, parce que sur d'autres investissements qu'ils portent, je crois que c'est de l'ordre de 27 M€ si ma mémoire est bonne, je crois que c'est à peu près cela, je mets sous toutes réserves, je parle de mémo. L'explication a été donnée là où ils allaient vers les collectivités et là où ils allaient en 100 % ADAPEI. Cela ne m'a pas choquée. Cela vous choque.

Cela n'a choqué personne la dernière fois quand on a fait une dérogation, je vous avoue que je suis assez surprise aujourd'hui pourquoi on est en train de se poser des questions spécifiques par rapport à Morteau.

Je vous redonne la parole, il n'y a pas de souci.

Mme COREN-GASPERONI. – Je voudrais rassurer tout le monde, à aucun moment ce n'est pas parce que c'est la commune de Morteau que ça m'a fait poser cette question. Peut-être que j'ai été plus attentive cette fois-ci que je ne l'étais la dernière fois quand on a fait une dérogation, mais ça n'a rien à voir avec le fait que ce soit la commune de Morteau, je tiens à rassurer les gens du Haut-Doubs.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Directeur général des services, c'est vrai que voilà une information complémentaire : il y a une nouvelle demande de l'ADAPEI, qui n'avait pas été pour l'instant inscrite, concernant le centre d'action médico-sociale précoce de Besançon. Et là aussi, 100 % garantie d'emprunt, Besançon n'accordera pas de garantie. Donc ce n'est pas plus Morteau. C'est Morteau, c'est Besançon, ça peut être d'autres collectivités.

Je vous explique un peu la démarche parce que c'est très désagréable d'avoir des questions, me semble-t-il, ciblées. C'est peut-être nous qui... Parce que ça s'est déjà fait, et il n'y a eu aucune réaction. On est tous en train de parler du handicap, des difficultés de recrutement, on parle d'une de nos grosses associations avec qui nous travaillons. Donc, je reviendrai vers vous et vous aurez autant d'attention pour les 100 % pour Besançon que vous n'en avez eue pour les 100 % Morteau.

Je peux mettre le rapport aux voix ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il nous reste un rapport.

N° 407 – Exonérations fiscales 2022

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Je donne la parole à Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci. Je sais que c'est cadré par le code général des impôts, simplement une petite proposition et comme nous avons 2 parlementaires j'en profite, ce sera bientôt le projet de loi de finances donc autant faire les demandes tout de suite et je pense que notre collectivité pourrait également faire cette demande, c'est sur des exonérations par rapport à une installation dans des friches industrielles.

Pour reprendre un territoire que je connais bien, qui est le territoire de Pays Montbéliard Agglomération, nous avons sur cet ensemble 80 friches industrielles et les entreprises veulent souvent des terrains vierges, neutres, si possible aussi quelquefois sur des terrains agricoles.

Or, nous sommes, dans le cadre du SRADDET, limités, normalement, nous devons tendre vers le 0 artificialisation des terres et on est face, toutes les collectivités et notamment les EPCI, à des friches industrielles et on a de plus en plus de mal à inciter les entreprises à venir s'installer sur ces friches industrielles, malgré quelquefois des investissements lourds des collectivités, que ce soient les communes ou les EPCI.

Je pense qu'une exonération pour des entreprises qui viendraient s'installer sur des friches industrielles pourrait effectivement nous aider à réaménager l'ensemble de ces friches.

Je regarde mon collègue Albert MATOCQ-GRABOT parce qu'Exincourt et Sochaux sont notamment directement concernés par ces friches, mais ce serait en effet une possibilité pour attirer ces entreprises dans les friches industrielles et pour ne pas avoir d'immenses espaces parfois au cœur des villes sans plus d'activité. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Vous imaginez bien que je ne vais pas répondre à la place des parlementaires, je ne sais pas si Frédéric ou Annick souhaitent répondre mais nous sommes tenus, en tout cas pour le Département, vous l'avez bien compris, au projet de loi de finances et aux textes.

Frédéric.

M. BARBIER. – Oui, Présidente, on est un peu en dehors du débat du Conseil départemental mais puisqu'on parle de Pays Montbéliard Agglomération, cela m'intéresse.

Nous avons évoqué, dernièrement, le sujet de PEUGEOT 2022 et nous étions en réunion à l'Agglomération sous la présidence du Préfet et nous constatons que depuis 2016 où PEUGEOT STELLANTIS à cette époque-là avait annoncé son souhait de se restructurer sur le site de Sochaux et d'en faire le site le plus performant d'Europe, l'Agglomération ne s'était pas mise en recherche de nouvelles entreprises pour s'installer. 5 ans de perdus, qu'on devrait essayer de rattraper en quasiment une année.

Je partage le fait qu'il peut y avoir des aides aux entreprises, toujours quand même les lier à ce que derrière, il y ait de l'emploi.

Par le passé, on a eu ce débat-là d'aider les entreprises. Elles ont pris les aides, l'argent public et elles n'ont pas toujours respecté leurs engagements.

J'ai écrit tout dernièrement à Bruno LE MAIRE et je l'ai évoqué d'ailleurs avec le Président de l'Agglomération, en disant que oui, les zones franches, par exemple, ce n'est pas un gros mot, ça peut permettre de faire de la relocalisation, mais en même temps il ne faut pas uniquement faire une zone franche, dépenser de l'argent public et ne pas se remettre en recherche au niveau européen. Je pense à Belfort, par exemple, qui va, on est pour ou contre Amazon, mais qui va accueillir Amazon.

Il faut effectivement permettre à des entreprises de se relocaliser, de revenir.

Je suis Vice-président à l'Assemblée nationale d'une commission d'enquête sur la perte de l'industrie au cours des 30 dernières années, sur la relocalisation possible. Il faut des aides, bien sûr, mais il faut aussi être moteur dans la recherche d'entreprises au niveau international pour pouvoir les relocaliser et faire de la diversification.

Deux minutes encore, si vous me le permettez. Sur PEUGEOT Hérimoncourt par exemple, PEUGEOT est parti, un groupe allemand va s'installer, l'Agglomération ne souhaite pas négocier pour l'instant avec STELLANTIS la reprise de ce site, d'en négocier le prix de rachat voire pour l'Euro symbolique.

Nous avons un accord d'ADECCO depuis plus d'un an et demi pour y faire une école de formation sur l'aide à domicile dont on aura besoin parce qu'on a acté ce matin avec l'Etat, qui s'est engagé, ce qui n'a pas été fait depuis 20 ans, l'augmentation des salaires des aides à domicile, et c'est un emploi qui peut maintenant être intéressant. ADECCO, qui nous a dit : je m'installe, je fais une école de formation sur l'aide à domicile, pour l'instant, il n'y a pas de volonté de l'installer de la part des pouvoirs publics puisque STELLANTIS le souhaite, ADECCO a dit : je m'installe et, depuis un an et demi, rien n'est fait.

Je pense en effet qu'il faut aider les entreprises, il faut toujours que ces aides soient sécurisées et gagées par rapport à l'emploi et de l'emploi qui s'installe dans la pérennité, et derrière il faut rechercher, il faut des actes forts.

C'est ce que je pouvais vous dire et il y a d'autres sujets sur lesquels on pourrait revenir.

Mme la PRESIDENTE. – Magali, j'entends et je vois la demande de parole, mais notre collègue parlementaire l'a rappelé, nous sommes au Conseil départemental ici. Donc, je ne souhaite pas que nous fassions un débat ici, au Département, de Pays Montbéliard Agglomération. Je ne sais pas jusqu'où on veut aller mais si c'est pour répondre à M. BARBIER sur ce qui a été fait ou pas fait, je pense que ce n'est pas le lieu ici dans cette Assemblée.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – En termes de CVAE et notamment d'exonérations, le Département doit se prononcer, donc je pense que ce n'était pas hors contexte de ce rapport qui nous était présenté. C'est une proposition, après, effectivement, vous l'avez dit, il y a des choses aberrantes qui ont été dites par le Député mais ce n'est pas le lieu. Simplement, je reviens sur les friches industrielles, c'est le propos. C'est constructif, c'est avancer, faire des propositions en disant : pourquoi est-ce qu'on ne mettrait pas et pourquoi le Département ne pourrait pas aussi se saisir de ces exonérations ?

Mme la PRESIDENTE. – Dans un esprit constructif comme j'ai l'habitude de le faire, je souhaite que nous puissions avoir quand même des éléments financiers très clairs puisque vous les avez sollicités aussi ce matin, pour regarder où nous allons par rapport à des exonérations. Je crois que c'est d'être en responsabilité que de regarder cela et ensuite... En tout cas, ça ne pourra pas être pour cette année, vous l'avez bien compris, puisque les exonérations doivent être prises très rapidement, avant, je crois, le 1^{er} octobre me semble-t-il.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous sommes à la fin de notre matinée.

Je voudrais vous remercier toutes et tous pour la qualité d'écoute, la qualité des échanges, je crois que c'est important. Il y a des positions des uns et des autres, mais c'est la démocratie aussi qui s'exerce dans cette collectivité. Vous savez que j'y suis très attachée.

Nous allons poursuivre avec des rendez-vous très importants au mois d'octobre et au mois de décembre, vous l'avez bien compris.

Nous pourrons poursuivre cette première approche.

Ce que je voudrais vraiment dire aujourd'hui avant de clore, c'est que vous ayez conscience les uns et les autres et je le pense fortement, de ce premier acte fort de cette décision en faveur de l'enfance. C'est une action forte. J'en parle avec beaucoup d'émotion parce que vous savez que c'est un sujet qui est extrêmement sensible, un sujet humain, un sujet de société, un sujet de famille et c'est la première inscription de la nouvelle majorité départementale. Je vous remercie de vous y être associés, et nous allons poursuivre ainsi tout au long du mandat avec des actions très importantes qui concernent les compétences du Département, avec bien entendu les aléas qu'il peut y avoir au fil des mois à venir en fonction de la situation, mais nous serons déterminés, comme je vous l'ai dit, et avec un engagement très fort.

Merci à toutes et à tous.

Une petite précision parce qu'on a Annick qui est en visio aujourd'hui, vous savez que nous ne pourrons plus à partir du 1^{er} octobre avoir nos Commissions permanentes et plénières en visio puisque cela a été abrogé, donc je vous le dis pour que vous puissiez prendre vos dispositions. Par contre, les commissions internes au Département, nous pourrons, en fonction de ce que vous souhaitez et de ce que vous avez l'habitude de faire dans les commissions, les poursuivre avec un système mixte bien évidemment.

On se donne rendez-vous cette fois-ci au mois d'octobre.

Je vous souhaite une bonne fin de journée, tout en sachant que nous nous retrouvons tout à l'heure à 14 h 15 pour l'Assemblée de l'amicale des Conseillers départementaux, et à 14 h 30 pour notre Commission permanente.

Merci à toutes et à tous.

- La séance est levée à 13 h 05 -

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

La Secrétaire de séance,



Chantal GUYEN

ANNEXES

Diaporama
Décision modificative n° 2 2021
(Rapport 401)



Décision modificative n° 2 2021

27 septembre 2021

DERNIERE ETAPE BUDGETAIRE DE L'ANNEE

- ❖ Ajustements budgétaires pour répondre aux besoins exprimés pour l'ensemble des politiques menées par le Département
- ❖ Mise en œuvre d'un plan d'action d'envergure en matière d'offre d'accueil en protection de l'enfance avec l'ouverture d'une AE de 12 M€ sur la période 2021-2025
- ❖ Reprise des résultats 2020

BUDGET PRINCIPAL

LES PROPOSITIONS :

- ❖ + 8 327 944 € en recettes (+ 8 567 944 € en fonctionnement et -240 000 € en investissement)
- ❖ + 5 154 664 € en dépenses (+ 4 019 219 € en fonctionnement et + 1 135 445 € en investissement)
- ❖ Une reprise des résultats de + 23 448 368 €
- **Pour équilibrer cette décision modificative : diminution du volume d'emprunt prévisionnel de - 26,55 M€, portant la prévision budgétaire pour 2021 à 29,7 M€ (pour rappel, 56,25 M€ prévus au BP 2021) et ajustement des dépenses imprévues**

LES RECETTES :

Fonctionnement : + 8 567 944 €, avec notamment :

- ❖ **+ 6,5 M€** en ajustements de fiscalité (dont + 5,5 M€ DMT0, + 0,2 M€ TDCFE, - 0,4 M€ CVAE)
- ❖ **+ 1,3 M€** en Enfance/famille pour la participation de l'Etat au titre de la **SNPPE**
- ❖ **+ 0,4 M€** en Insertion pour la participation de l'Etat pour la lutte contre l'exclusion (**SPIE, CALPAE**)



LES RECETTES :

Investissement : - 240 000 €, avec notamment :

❖ **- 0,4 M€** en Bâtiments et moyen généraux (cessions foncières et ventes de véhicules)

❖ **+ 0,25 M€** en Routes (participations complémentaires pour les travaux sur la RD 48 et sur la véloroute)

LES DEPENSES :

Fonctionnement : + 4 019 219 €, avec notamment :

- ❖ + 2 M€ au titre de la viabilité hivernale
- ❖ - 1,6 M€ au titre des allocations RSA
- ❖ + 1,9 M€ au titre de la gestion financière (*Fonds DMT0, provision pour dépréciation*)
- ❖ + 0,8 M€ au titre des ressources humaines
- ❖ - 0,6 M€ au titre des subventions SIAE au regard du rythme des versements de soldes et acomptes sur l'exercice 2021



LES DEPENSES :

Investissement : + 1 135 445 €, avec notamment :

- ❖ + 0,7 M€ au titre du Tourisme
- ❖ + 0,45 M€ en soutien aux activités agricoles et forestières

LA REPRISE DES RESULTATS :

- ❖ Solde de fonctionnement : **+ 40 935 988,65 €**
- ❖ Besoin de financement de la section d'investissement :
- 17 487 620,51 €
- ❖ **Le solde de 23 448 368,14 € est inscrit en recette de fonctionnement en DM2 de 2021**

SYNTHESE :

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	Résultats	17 487 620,51 €	17 487 620,51 €
	Crédits nouveaux	1 135 445,00 €	-240 000,00 €
	Emprunts		-26 550 000,00 €
	Dépenses imprévues		
	TOTAL	18 623 065,51 €	-9 302 379,49 €
FONCTIONNEMENT	Résultats		23 448 368,14 €
	Crédits nouveaux	4 019 219,00 €	8 567 944,29 €
	Dépenses imprévues	71 648,43 €	
	TOTAL	4 090 867,43 €	32 016 312,43 €
TOTAL GENERAL	Résultats	17 487 620,51 €	40 935 988,65 €
	Crédits nouveaux	5 226 312,43 €	-18 222 055,71 €
	TOTAL	22 713 932,94 €	22 713 932,94 €



En AP / AE :

Ouvertures nouvelles AP + 3,9 M€ avec notamment :

- ❖ + 1,8 M€ au titre des Collèges (Villers Le Lac)
- ❖ + 0,6 M€ au titre des Routes (Euro Vélo 6 section Dampierre-Colombier Fontaine)
- ❖ + 0,5 M€ au titre de l'action culturelle (Musée des maisons comtoises)
- ❖ + 0,5 M€ au titre des bâtiments et moyens généraux

En AP / AE :

Ouvertures nouvelles AE + 13,3 M€ avec notamment :

- ❖ + 12 M€ au titre de l'Enfance/Famille pour la mise en œuvre d'un nouveau programme d'extension de l'offre d'accueil des enfants confiés
 - création de 100 places au sein de lieux d'accueil intermédiaires
 - développement du soutien renforcé à domicile pour 50 places
 - création d'une MECS de 12 places
 - création d'un lieu de vie de 7 places
- ❖ + 0,6 M€ au titre de l'Insertion (PDIE)
- ❖ + 0,45 M€ au titre des Transports scolaires adaptés

En AP / AE :

❖ Toilettage en application du règlement financier

- - 7,1 M€ en AP et - 3,5 M€ en AE

❖ Synthèse

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	AP résiduelles au 31/12/2020	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	TOTAL AP
TOTAL	184 926 049,12	122 372 800,00	7 470 000,00	-3 205 126,13	311 563 722,99
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	AE résiduelles au 31/12/2020	BP 2021	DM1 2021	DM2 2021	TOTAL AE
TOTAL	23 858 377,20	41 345 494,00	550 000,00	9 765 706,68	75 519 577,88



POUR CONCLURE :

L'équilibre de la décision modificative n° 2 de 2021 passe par :

- ❖ Une diminution du volume d'emprunt prévisionnel de - 26,55 M€, portant la prévision budgétaire pour 2021 à 29,7 M€ (pour rappel, 56,25 M€ prévus au BP 2021)
- ❖ Un ajustement des dépenses imprévues de fonctionnement de + 71 648 €



DELIBERATIONS :

Approbation décision modificative n° 2 de 2021

- ❖ Equilibre en recettes et en dépenses à 22 713 932,94 €

Approbation programmation pluriannuelle

- ❖ Autorisations de programme : - 3 205 126,13 €
- ❖ Autorisations d'engagement : 9 765 706,68 €

BUDGETS ANNEXES

Centre départemental de l'enfance et de la famille :

Dépenses de fonctionnement :
un financement par redéploiement

❖ + 0,27 M€ au titre des dépenses de personnel

❖ - 0,21 M€ au titre des achats et prestations

❖ - 0,06 M€ au titre des dépenses de structures

Budget total du CDEF après DM 2 : 7 817 295 €

BUDGETS ANNEXES

Laboratoire Vétérinaire du Doubs :

RECETTES :

Intégration des résultats pour 347 005 € :

- ❖ + 0,25 M€ pour financer la section de fonctionnement
- ❖ + 0,10 M€ pour financer la section d'investissement
- ❖ - 0,05 M€ de participation du Département

DEPENSES :

Ajustement des besoins :

- ❖ + 0,18 M€ en fonctionnement (fournitures et personnel)
- ❖ + 0,12 M€ en investissement (matériel et mobilier)

Budget total du LVD après DM 2 : 1 782 433 €



À vos côtés chaque jour



action sociale



transports



tourisme et économie



insertion et emploi



éducation



environnement



culture



sport



logement



routes et infrastructures



aides aux communes



haut débit

Diaporama
Affectation du résultat 2020 sur 2021
(Rapport 402)



AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 SUR 2021



BUDGET PRINCIPAL⁹⁴ : Fonctionnement

➤ Résultat de fonctionnement 2020 :
+ 21 616 816,35 €

➤ Reprise des résultats antérieurs :
+ 19 319 172,30 €

Solde de fonctionnement :
+ 40 935 988,65 €



BUDGET PRINCIPAL⁹⁵ : Investissement

➤ Solde d'exécution d'investissement 2020 :

+ 23 822 432,95 €

➤ Reprise des résultats antérieurs :

- 41 310 053,46 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

-17 487 620,51 €



BUDGET PRINCIPAL⁹⁶ : Affectation du résultat

- Le résultat cumulé de la fonctionnement de 40 935 988,65 € est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de -17 487 620,51 €
- Aucun restes à réaliser à financer
- Le solde de 23 448 368,14 € est inscrit en recette de fonctionnement en DM2 de 2021



BUDGET ANNEXE LVD⁹⁷ : Fonctionnement

➤ Résultat de fonctionnement 2020 :

+ 476 753,07 €

➤ Reprise des résultats antérieurs :

- 9 639,90 €

Solde de fonctionnement :

+ 467 113,17 €



BUDGET ANNEXE LVD⁹⁸ : Investissement

➤ Solde d'exécution d'investissement 2020 :
- 129 747,95 €

➤ Reprise des résultats antérieurs :
9 639,90 €

Besoin de financement de la section d'investissement :
-120 108,05 €



⁹⁹ BUDGET ANNEXE LVD : Affectation du résultat

- Le résultat cumulé de la fonctionnement de 467 113,17 € est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de -120 108,05 €
- Affectation complémentaire en investissement de 100 000 € (recette investissement DM2 2021)
- Aucun restes à réaliser à financer
- Le solde de 247 005,12 € (recette de fonctionnement en DM2 de 2021)



BUDGET ANNEXE CDE¹⁰⁰ : Affectation du résultat

- Equilibre entre les recettes et les dépenses 2020 à hauteur de 7 558 704,28 €
- Résultat = 0
- Aucune affectation de résultat

Diaporama
Contrôle des comptes et de la gestion du
Département du Doubs 2015-2020
(Rapport 405)



**CONTRÔLE DES COMPTES
ET DE LA GESTION DU
DÉPARTEMENT DU DOUBS
2015-2020**

Contexte

- Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
- Période contrôlée : exercices 2015 et suivants
- Calendrier :
 - 28 octobre 2019 : notification du contrôle par la CRC
 - 23 avril 2021 : remise du rapport pour réponse
 - 8 juillet 2021 : notification du rapport d'observations définitives et de ses réponses
 - 27 septembre 2021 : Présentation devant l'assemblée départementale
- Contrôle CRC confié à :
 - M. Thierry FARENC : rapporteur
 - M. Sébastien TRES : vérificateur

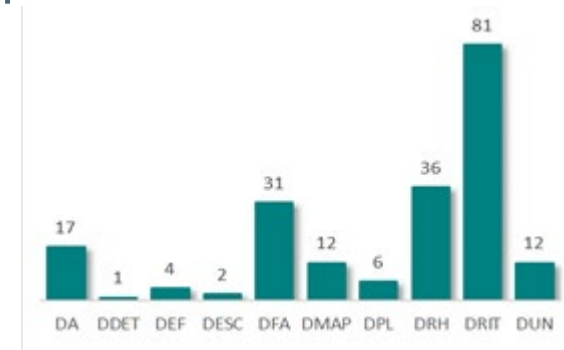
Procédure

- Organisation interne :
 - Pilotage du contrôle par la Direction générale
 - Organisation par la Direction des Finances et de l'Achat
 - Correspondants désignés dans chaque Direction

- 17 questionnaires : 202 questions

- Thèmes :

- Situation financière du département et fiabilité des comptes
- Dépenses sociales du département
- Ressources humaines
- Entretien et exploitation du réseau routier
- Systèmes d'information, Très haut débit, SDDAN
- Politique immobilière et gestion des collèges
- Démarche de performance



Procédure

- Echanges entre les services du département et le vérificateur et le contrôleur de la CRC entre octobre 2019 et octobre 2020
- Période particulière de crise sanitaire et de confinement

Travail collaboratif apprécié très positivement par la CRC

- Echanges réguliers
 - ✓ Plateforme d'échange numérique sécurisée E-Contrôle
 - ✓ Réunions de travail
 - ✓ Contacts téléphoniques
- Qualité des documents apportés
- Délais de réponse satisfaisants



Présentation du rapport d'observations définitives

1. Introduction
2. La qualité de l'information budgétaire et comptable
3. La situation financière du département du Doubs
4. Le schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDDAN)
5. L'enquête sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental du Doubs

Qualité de l'information budgétaire et comptable

- Information budgétaire et comptable fiable et sincère
 - Grille de lecture : politiques publiques C@25 lisible
 - Bonne information des élus et des citoyens : Qualité des rapports budgétaires
- Qualité des prévisions budgétaires : taux d'exécution
- Gestion de la section d'investissement : recours systématique aux AP/CP
- Situation patrimoniale et fiabilité des données comptables et financières



Situation financière du département du Doubs

- Evolution des dépenses de fonctionnement
 - Evolution des dépenses sociales maîtrisée (PA et PH)
Focus sur les MNA
 - Dépenses de personnel maîtrisées (RIFSEEP, taux d'absentéisme, télétravail, temps de travail)

- Evolution des recettes de fonctionnement
 - Baisse des dotations de l'Etat 2014-2017 (DGF)
 - Evolution des recettes fiscales (Foncier bâti, CVAE, DMTD...)

- Contrat de Cahors : respecté

Situation financière du département du Doubs

➤ Désendettement de la collectivité

- Politique de désendettement volontariste
- Bon indicateur de la capacité de désendettement
- Taux d'endettement reste élevé
 - Taux facial historique en lien avec les emprunts contractés avant 2015
 - Faible recours à l'emprunt entre 2016 et 2020
 - Dette par habitant comparable aux départements de même strate

➤ Dépenses d'investissement

- Baisse entre 2016 et 2017 reprise à partir de 2018
- Financement privilégié par autofinancement

Recommandations

Recommandation n°1 : Gestion des autorisations de programme

- Soumettre au vote de l'assemblée départementale les répartitions prévisionnelles par exercice des crédits de paiement pour chaque autorisation de programme faisant l'objet d'une ouverture et d'une révision
- Mettre en conformité le règlement financier du département en supprimant l'affectation d'une autorisation de programme ou d'engagement par arrêté du Président du conseil départemental

Recommandation n° 2 : Obligation alimentaire

- Adresser à chaque potentiel obligé alimentaire une note explicative décrivant les différentes étapes de la procédure mise en œuvre pour définir l'obligation alimentaire et indiquant notamment les revenus devant être déclarés et la nature des charges pouvant être déduites ainsi que le barème appliqué.

SDDAN

- Doubs parmi les premiers départements à élaborer un SDDAN adopté en février 2012 à l'unanimité,
- Révision du SDDAN en juin 2018 pour avancer la fin du projet en 2022,
- Le syndicat mixte Doubs THD est porteur du déploiement des réseaux, de leur commercialisation et de leur exploitation,
- Engagement financier du département de 30 M€ initialement est porté à 32,5 M€,
- Etat du déploiement du réseau THD au 1^{er} mai 2020
 - 51 561 prises au 1^{er} janvier 2020
 - Taux d'abonnement de 23 %
 - Objectif d'installation de 64 476 lignes d'ici fin 2022 semble optimiste
 - => besoin d'actualiser le calendrier de réalisation (selon la CRC)

Réseau routier départemental du Doubs

Les travaux menés par la CRC se sont inscrits dans le cadre plus général de l'**enquête** sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé, réalisé conjointement par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes.

Objectifs de l'enquête nationale :

- La connaissance et le suivi de l'état et de l'usage des infrastructures routières,
- La politique d'entretien et d'exploitation du réseau routier sous contrainte financière renforcée,
- L'organisation et le coût de fonctionnement des services chargés de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental,
- La commande publique,
- La gouvernance et la coordination des politiques publiques menées par l'Etat et les collectivités locales.



Réseau routier départemental du Doubs

GENERALITES :

- La politique routière est l'une des principales priorités du projet département C@P25
- Maintien du niveau des crédits de fonctionnement (entretien, VH...) et augmentation des crédits d'investissement sur la période contrôlée en particulier au cours des exercices 2019 et 2020

Réseau routier départemental du Doubs

- Maintenance des chaussées et ouvrages : Les dispositifs de programmation pluriannuels des opérations ont permis d'atteindre un niveau d'exécution particulièrement satisfaisant du programme d'investissement routier (PIRM) ;
- Report de certains chantiers pour ne pas perturber l'activité économique des entreprises et des commerçants en période de crise (pont de Ludwigsburg Montbéliard, zone commerciale de Chateaufarine - entrée CHU Besançon) remplacé par un programme supplémentaire de renouvellement de chaussées pour soutenir l'activité du secteur des travaux publics ;
- Sécurité routière : axe majeur de la politique routière du département ;

Réseau routier départemental du Doubs

- Suivi du trafic : déploiement du réseau des stations de comptage et de webcams ;
- Ponts : inspections détaillées périodiques, mise en place d'un logiciel de gestion informatique du patrimoine des ouvrages d'art, déployé à partir d'octobre 2020 ;
- Système d'information des routes départementale (SIRD) : accroît la performance des services routiers et améliore l'information des usagers ;
- Ressources humaines : vieillissement des agents de la filière technique, vacances de postes en augmentation en 2019, mais taux d'absentéisme plus bas que celui observé pour l'ensemble des départements.



Réponses

En annexe du rapport

- Réponse de l'ancien Président Monsieur Claude JEANNEROT : période 2015
- Réponse de la Présidente en exercice Madame Christine BOUQUIN : période 2016-2020

Suite à donner

- Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, **présentation devant la même assemblée d'un rapport exposant les actions entreprises** pour donner suite aux recommandations particulières ainsi que sur l'ensemble des observations figurant dans le corps du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC).
- Ce rapport sera communiqué à la CRC en vue de la réalisation d'une synthèse annuelle qui fera l'objet d'une présentation par le P résident de la Chambre devant la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Cette synthèse est en outre transmise à la Cour des comptes en vue d'une présentation dans son rapport public annuel.